

**Univerzita Palackého v Olomouci
Filozofická fakulta**

MAGISTERSKÁ DIPLOMOVÁ PRÁCE

OLOMOUC 2011

Bc. Petra Hortová

**UNIVERZITA PALACKÉHO V OLMOUCI
FILOZOFICKÁ FAKULTA**

Katedra romanistiky

**Práva a postavení frankofonních menšin
na severoamerickém kontinentě**

Magisterská diplomová práce

Studijní obor: Odborná francouzština pro hospodářskou praxi

Vedoucí práce: Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Autor: Bc. Petra Hortová

Olomouc 2011

**UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC
FACULTÉ DES LETTRES**

Département des Études romanes

**Les droits et la position des minorités
francophones sur le continent
Nord-Américain**

Mémoire de Master

Filière : Administration économique et sociale franco-tchèque

Directeur du mémoire : Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Auteur : Bc. Petra Hortová

OLOMOUC 2011

Univerzita Palackého v Olomouci
Filozofická fakulta
Katedra romanistiky

Prohlášení

Prohlašuji, že jsem diplomovou magisterskou práci na téma: *«Les droits et la position des minorités francophones sur le continent Nord-Américain.»* vypracovala samostatně pod odborným dohledem vedoucím diplomové práce Doc. Mgr. Jaromíra Kadlece, Dr. a uvedla jsem všechny použité literární a odborné zdroje.

Déclaration

Je déclare que le présent mémoire de Master *«Les droits et la position des minorités francophones sur le continent Nord-Américain »* est le résultat de mon propre travail sous la direction de Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr. et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

V Olomouci dne

Podpis:.....

Remerciements

Je tiens à remercier Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr., mon responsable de mémoire, pour sa patience, sa disponibilité et ses conseils pratiques qui m'ont beaucoup aidée.

Je voudrais aussi dire un merci à Mme Marie-Paul Julé et Mr Mathieu Osman pour leur correction linguistique.

La table des matières

La table des matières	6
1. L'introduction	8
2. Les minorités	9
3. L'histoire de la colonisation	10
3.1. L'Empire colonial français.....	10
3.1.1. Le premier espace colonial	10
3.1.2. Le seconde empire colonial.....	11
3.1.3. La décolonisation	12
4. L'histoire de l'Amérique française	14
4.1. La Nouvelle-France.....	15
4.1.1. Avant la Nouvelle-France	15
4.1.2. L'époque de la Nouvelle-France.....	15
4.1.3. La Nouvelle-France et la monarchie française	17
4.1.4. Le peuplement de la Nouvelle-France	17
4.1.5. La fin de la Nouvelle-France	18
4.2. La Louisiane.....	20
5. La situation linguistique au Canada	22
5.1. La question du bilinguisme au Canada	23
5.2. La Commission royal sur le bilinguisme et le biculturalisme	26
5.3. Les lois.....	28
5.3.1. La loi constitutionnelle	28
5.3.2. Loi sur les langues officielles	31
6. La population canadienne	32
7. L'éducation chez les minorités francophones et anglophones	36
7.1. Les écoles secondaires et les universités	36
7.2. La littératie des francophones	38
7.3. L'enseignement du français comme la deuxième langue	40
7.3.1. Le programme d'immersion en français.....	40
8. Les droits et la position des francophones dans les provinces canadiennes	43
8.1. Le Québec	44
8.2. L'Ontario et Ottawa	47
8.3. Les provinces des Prairies.....	49
8.3.1. L'Alberta.....	49
8.3.2. Le Saskatchewan.....	49
8.3.3. Le Manitoba.....	50
8.4. Le Nouveau-Brunswick	50
8.5. La Nouvelle-Écosse	51
8.6. La Colombie-Britannique	51
8.6. La Terre-Neuve- et-Labrador.....	52
8.7. L'Île-du-Prince-Édouard.....	52
8.8. Les Territoires fédéraux.....	52
9. Les Français en Louisiane	53
9.1. Le statut du français	54
9.1.1. Les lois linguistiques	55
9.2. CODOFIL	56

10. Les langues de la France	57
10.1. La position des langues régionales et étrangères à la maison.....	59
10.1.1. L'utilisation des langues à la maison au Canada et en France.....	61
10.2. L'enseignement des langues étrangères et régionales	63
10.2.1. La comparaison de l'éducation linguistique en France et au Canada.....	63
10.3. La politique linguistique	67
10.3.1. Les lois linguistiques	68
11. La comparaison globale - minorités linguistiques en France et au Canada	71
12. La conclusion.....	74
13. Le résumé en français.....	76
14. Resumé v českém jazyce.....	77
Glossaire bilingue des termes principaux.....	78
La liste des tableaux.....	79
La liste des graphiques	80
La liste des annexes.....	81
ANOTACE	93
ANNOTATION.....	94
La bibliographie.....	95

1. L'introduction

Le sujet de mon mémoire est *Les droits et la position des minorités francophones sur le continent Nord-Américain*.

De nos jours en Amérique du Nord, surtout au Canada, le français fait partie des langues officielles du pays, et il est aussi considéré comme une langue importante. Les Français sont cependant dans le continent Nord-Américain en nombre minoritaire au niveau de la population.

Dans mon mémoire je m'oriente vers l'Amérique du Nord, notamment le Canada. La position des minorités francophones au Canada est la plus marquante et il s'agit aussi d'un pays où le nombre des francophones de statut minoritaire est l'un des plus élevés du monde. Malgré ce fait les Français luttent pour leurs droits et leur position. Ils souhaitent utiliser leur langue maternelle dans la vie quotidienne, dans leur vie de famille par exemple, où ils s'efforcent de transmettre et de sauvegarder la langue et la culture française.

Je vais faire la description par exemple de l'histoire coloniale française, des lois assurant l'enseignement en français ou l'utilisation de la langue dans la société.

J'ai choisi le sujet des minorités francophones pour mon mémoire, parce qu'il me paraît très intéressant de voir où et comment les minorités francophones vivent et ce qu'on fait pour leur faciliter la vie.

Pour ma partie pratique j'ai choisi la comparaison des manières générales de la vie des minorités linguistiques en France avec la vie des minorités francophones au Canada.

Je travaillerai avec des sources bibliographiques et internet. J'utiliserai, entre autres, les connaissances pratiques des auteurs des livres, les lois linguistiques ou les statistiques venant de Recensements de différentes années.

2. Les minorités

Tout d'abord, j'aimerais bien expliquer le mot « une minorité ». En littérature, on peut trouver un grand nombre d'explications de ce terme. L'un des dictionnaires explicatifs le définit : « *Petite collectivité au sein d'un ensemble plus grand.* »¹.

En relation avec les minorités, on distingue les minorités *nationales, ethniques et linguistiques*. Les auteurs des livres spécialisés dans la problématique des minorités ethniques proposent cette définition : « *La minorité ethnique n'est pas définie par ses caractéristiques biologiques, mais par ses caractères économiques, sociaux et culturels. La minorité ethnique est une entité particulière sociale, une communauté de gens avec la création matérielle et spirituelle, habitudes, normes du comportement, langue, croyance et valeurs[...]* »²

Les minorités linguistiques ne doivent pas être obligatoirement des minorités ethniques ou nationales. Il s'agit d'*une groupe des personnes historiquement établis sur un territoire géographiquement reconnu, qui parlent une autre langue que la langue officielle ou majoritaire.*³ Les minorités linguistiques se trouvent dans presque tous les pays du monde entier. Ces minorités ont les droits culturels et linguistiques qui sont garantis par les différents textes de l'ONU⁴ et par le droit international.

Ces mémoires s'occupent des droits et position des minorités francophones. On les trouve sur les territoires qui étaient colonisés par les Français dans le passé. Les groupes de personnes qui parlent français se trouvent surtout au Canada, en Afrique, aux Etats-Unis et bien sûr en Europe.

¹ <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/minorite/>

² Ethnic Minorities in Canada: A governance perspective; Institute on Governance, March 31, 2000.
Traduit de l'anglais par Petra Hortová

³ http://www.unicaen.fr/lve/guides_etudes/Guide_ETUDES_NORDIQUES_2010-2011.pdf

⁴ Organisation des Nations Unies

3. L'histoire de la colonisation

3.1. L'Empire colonial français

Quand on parle de l'empire colonial français, on désigne l'ensemble des territoires d'outre-mer colonisés par la France. Dans l'histoire de la France, on différencie deux grandes périodes concernant les empires coloniaux français.

3.1.1. Le premier espace colonial

La France se lance dans la conquête de nouveaux territoires et pays de l'Amérique du Nord selon l'exemple de ses voisins de la péninsule ibérique. La France a perçu dans la colonisation la possibilité de se rendre maître de nouveaux pays, d'acquérir la fortune, l'emprise et l'autorité.

Tout a commencé au milieu du XVI^e siècle sous François I^{er}. Le roi a fourni à l'explorateur italien Giovanni de Verrazano les moyens d'une première expédition. Verrazano a pris la direction du sud et il y a effectué une petite reconnaissance. Il a remonté le littoral des actuels États-Unis. Verrazano a nommé aussi le site de la future New York « la Nouvelle Angoulême ». Après 6 mois sur la mer, Giovanni Verrazano est revenu en France. Dans son rapport à François I^{er}, il a admis, malgré tout, un échec.

Une réelle volonté de colonisation des nouveaux territoires était évidente dans les résultats des expéditions de Jacques Cartier et Samuel de Champlain. Ces deux conquérants firent plusieurs expéditions vers l'Amérique du Nord et c'était Samuel de Champlain qui a fondé la colonie du Québec en 1608. Son prédécesseur Jacques Cartier découvrit le village d'Hochelaga qui se situait près de l'endroit où la ville Montréal fut érigée plus tard.

Pendant le XVII^e siècle, les Français prenaient pied aux Indes et dans les environs de l'Océan indien. Il faut mentionner aussi qu'en 1627 le ministre de Louis XIII, Richelieu a fondé la Compagnie de la Nouvelle France surtout pour développer les colonies françaises au Canada.

L'effort de conquérir les autres nouveaux pays fut déjoué par les Britanniques, qui avaient les mêmes objectifs que les Français. Les Britanniques bénéficiaient d'une avance territoriale plus importante.

A partir du XVIII^e siècle jusqu'au début du XIX^e siècle, la France a subi une époque de guerres et de conflits intérieurs. Ceux-ci ont eu pour résultat la perte des territoires coloniaux.

Après la vente de la Louisiane aux Américains en 1803, le premier empire colonial comptait seulement Sain-Pierre-et-Miquelon, une partie de Saint-Dominique, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et quelques comptoirs en Afrique de l'Ouest et en Inde.⁵

3.1.2. Le seconde empire colonial

Au XIX^e et au XX^e siècle, l'empire colonial français était le second plus vaste dans le monde. Au début du XX^e siècle, il était six fois plus grand que la métropole de la France et une fois et demie plus peuplée. Le seconde empire colonial date du début du XIX^e siècle et il s'est formé autour du Maghreb, de l'Afrique noire occidentale et de l'Indochine. La politique coloniale était dirigée par l'Empereur Napoléon III et par son ministre français de la Marine et des Colonies.

Pendant l'époque de la III^e République, le colonialisme prend un développement considérable. Napoléon faisait les expéditions en Asie et conquiert Saïgon. Ensuite les Français conquièrent le Viêt-nam, le Cambodge et le Laos et en Asie, l'Indochine Française est née. Pour certains politiques, l'expansion coloniale signifie un moyen de la reprise de la confiance en soi perdue après le conflit contre la Prusse. Durant ce conflit, la France perdit l'Alsace et la Lorraine.

L'expansion française a atteint son sommet en 1881. En Tunisie, le protectorat était stipulé et les pays comme par exemple la Mauritanie, le Sénégal, le Niger, le Tchad, le Bénin ou la Côte d'Ivoire arrivaient sous l'effet de la France. En 1895, une fédération Afrique Occidentale française est créée et au début du XX^e siècle, la France a mis en place l'A-ÉF.⁶

Dans presque toutes les colonies, la culture française était imposée. Les gens, qui acceptaient la culture et la langue française, ont reçu les droits de cité français.

⁵ http://www.linternaute.com/histoire/empire_colonial_francais/4775/a/1/1/2/

⁶ Afrique Équatoriale française – la communauté des colonies françaises d'Afrique centrale

Après la 1^{er} Guerre mondiale, la France prit un grand essor territorial. Elle adopta aussi par exemple les colonies africaines de l'Allemagne- le Togo et le Cameroun et aussi la Syrie et le Liban.⁷

Grâce à la possession des territoires coloniaux, la France a pu multiplier ses forces militaires. Les Africains ont participé à la Seconde Guerre mondiale, ils ont construit les voies ferrées, les routes et les lieux d'échange. Il faut dire que la France a convoqué beaucoup d'Africains dans ses armées pendant les deux guerres mondiales⁸

Après la Deuxième Guerre mondiale, le statut de la population africaine s'est amélioré. La naissance de la IV^e transforma l'empire colonial français.⁹ 1946 est l'année de la naissance des DOM (*départements d'outre mer*). Il s'agit des états: la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion qui se sont devenus des départements français.

3.1.3. La décolonisation

La fin de la Guerre mondiale signifiait la paix en Europe mais dans les territoires coloniaux, on démarrait les luttes pour l'indépendance.

Après la Guerre, les troupes du Viêt-nam ont commencé à lutter pour l'indépendance. Les Français veulent maintenir leur puissance et leur souveraineté dans ce pays. La guerre d'Indochine entre la France et le Viêt-nam a causé des hémmorragies de vies humaines, surtout du côté français. Ce conflit s'est terminé en 1954 avec la défaite française de Diên Biên Phu. Après la signature des accords de Genève, la France devait quitter l'intégralité du territoire vietnamien.

Pendant que la plupart de pays africains acceptait la domination française, l'Algérie commença sa lutte libératrice le dernier jour de la Seconde Guerre mondiale. En 1958 les soldats de la liberté se sont battus avec les colons français. La crise en Algérie a éclaté. Pour trouver une solution à la crise, Charles de Gaulle fut appelé pour devenir de nouveau le Président de la République. La plupart de colonies françaises reçurent l'indépendance jusqu'en 1960. De Gaulle a décidé de laisser la moitié de l'armée française en Algérie, pour maintenir la domination française. En 1962, l'armée française

⁷ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/empire-colonial-francais/4-les-deux-guerres-mondiales-et-la-fin-de-l-empire-colonial/>

⁸ Du livre Encyklopedie Historie světa, le chapitre 6.27 *Dekolonizace a nacionalismus v Africe*, traduit par Petra Hortová

⁹ http://www.linternaute.com/histoire/empire_colonial_francais/4775/a/1/1/2/

quitte définitivement l'Algérie, la guerre se termine et l'Algérie proclame son indépendance.¹⁰

Pendant les années 50, la France a perdu encore le Maroc et Madagascar. Les années 1960 marquèrent la fin de l'empire colonial. La France conservait seulement les Antilles, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, la Réunion, la Polynésie française, Mayotte, Saint-Pierre-et- Miquelon, Wallis et Futuna.¹¹

¹⁰ Du Encyklopedie Historie světa, le chapitre 6.27 *Dekolonizace a nacionalismus v Africe*, traduit par Petra Hortová

¹¹ http://www.linternaute.com/histoire/empire_francais/4775/a/1/1/2/

4. L'histoire de l'Amérique française

L'Amérique du Nord a une histoire française. Comme on l'a déjà mentionné, l'Amérique du Nord était colonisée non seulement par les Espagnols, ou les Anglais mais aussi par les conquérants français. De nos jours, la langue française est parlée dans certaines provinces du Canada, surtout au Québec, et on peut la trouver aussi aux États-Unis, en particulier en Louisiane.

Bien que l'histoire de la colonisation du continent ait été riche et intéressante, elle est presque totalement absente dans les programmes éducatifs des écoles primaires et secondaires en France. Le progrès était marqué en 2005-2006. Les lycées professionnels ont proposé aux enseignants la matière << *colonisation et décolonisation françaises de la moitié du XVII^e siècle aux années 1960* >>.¹² Quant aux Universités, l'histoire est un peu étudiée dans le cadre de l'enseignement de l'histoire française. Au contraire l'histoire de la colonisation de l'Afrique ou l'Asie, au cours de l'époque napoléonienne, est mieux connue et étudiée.

La plupart des Français ne connaissent que le personnage du marquis de la Fayette. Ils n'ont jamais entendu parler de p. e. Jean Talon ou Pierre Le Moyne d'Iberville qui sont associés, comme la Fayette, avec l'histoire de l'Amérique française.

Dans les yeux des Français, l'histoire coloniale de l'Amérique du Nord est liée à << l'échec >> ultime de la colonisation de ce continent. (L'échec qui causait développement faible des colonies et les débâcles militaires finales. Les historiens sont persuadés que non en dernier lieu elle avait la conséquence sur la démographie et l'économie métropolitaine[...])

L'histoire de l'Amérique française souffre d'un intérêt faible chez les Français. Malgré cela, je voudrais bien lui consacrer quelques pages de mon mémoire.

¹² Havard G., Vidal C., *Histoire de l'Amérique française*, 2008, Éditions Flammarion, la page 732

4.1. La Nouvelle-France¹³

4.1.1. Avant la Nouvelle-France

Pendant le XVI^e siècle, les explorateurs comme Cartier, Verrazano, Roberval ou La Roche firent des expéditions en Amérique.

Les rivages du Canada avaient déjà été examinés vers l'an mille par des marins vikings. Malgré leurs ressources maritimes, ces rivages n'ont pas été populaires comme p. e. les îles tropicales de l'Amérique centrale.

Génois Jean Cabot a été longtemps considéré comme le « découvreur » du Canada. Ce titre cependant appartient à Jacques Cartier qui fut le premier Européen à explorer le golfe du Saint-Laurent en 1534.

Les activités françaises en Amérique sont considérées comme insignifiantes parmi les historiens. Ils parlent de l'échec ou de la faillite coloniale de la France au XVI^e siècle.[...]

4.1.2. L'époque de la Nouvelle-France

L'époque de la Nouvelle-France s'étend de 1603 jusqu'à 1803. Tout a commencé cependant déjà en 1515 quand le roi François I. a commencé à régner. François I. a décidé de ralentir les conquêtes fulgurantes des états de la péninsule Ibérique. Le roi a soutenu le navigateur florentin Giovanni de Verrazano et en 1524 l'envoya explorer les territoires de l'Amérique du Sud. Verrazano navigua jusqu'au bord de l'actuelle Caroline du Nord. Malgré la découverte d'un territoire riche et agréable, Giovanni de Verrazano a considéré son voyage comme un échec, comme on le lit dans son rapport à François I. Verrazano fut tué en 1528 par des Indiens Caraïbes durant d'autres voyages commerciaux.

En 1534, l'un des meilleurs marins de son temps, Jacques Cartier entreprit sa première expédition, financée par le roi. Cartier est parti de Saint-Malo le 20 avril 1534 pour explorer le Golfe du Saint-Laurent. Un an plus tard, Cartier est revenu au Canada pour examiner les territoires bordant le cours du fleuve Saint-Laurent. Il se lia d'amitié avec les Indiens indigènes et certains d'eux partirent pour la France.

¹³ Havard G., Vidal C., *Histoire de l'Amérique française*, 2008, Éditions Flammarion

Six ans plus tard, Jacques Cartier exécutait sa troisième expédition au Canada avec Jean-François de la Rocque de Roberval. Ces deux navigateurs débarquèrent près de l'endroit qui s'appelle Cap-Rouge de nos jours. Ils y fondèrent la colonie Charlesbourg-Royal.

Les Français y découvrirent des minerais et des cristaux en présumant à tort qu'il s'agissait d'or et des diamants. Généralement on dit, à l'époque, que toutes les expéditions de Jacques Cartier furent un échec et ses missions et inventions sont plus appréciées aujourd'hui que durant sa vie.

Son collègue Samuel de Champlain était plus populaire et plus apprécié surtout grâce aux succès de ses découvertes. Samuel de Champlain dit « père de la Nouvelle France » durant son premier voyage au Canada, en 1603, a visité Tadoussac qui se trouvait à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent. On dit que Samuel de Champlain y a fumé « pétun »¹⁴ avec des Montagnais, Algonquins et Malécites en célébrant leur victoire contre les Iroquois.¹⁵ Cette cérémonie scella l'alliance franco-américaine grâce à laquelle les Français eurent le droit de se maintenir dans la région.

Quand Champlain visitait l'Acadie pour trouver des gisements des minéraux et de métaux précieux, il découvrit la vallée du Port-Royal. La présence de Français en Acadie s'explique par le commerce des fourrures. Les colons français qui s'établissaient en Acadie étaient les victimes des disputes entre les Français et les Anglais. Durant les années 1604 -1703, l'Acadie changea plusieurs fois de gouverneur.¹⁶ En 1608, Samuel de Champlain fonda la colonie dans la vallée du Saint-Laurent et il lui donna le nom de Québec. La colonie de Québec devenait le centre du commerce.

¹⁴ Le tabac

¹⁵ Les autochtones vivant historiquement dans le nord de l'État de New York aux États-Unis au sud du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

¹⁶ Du livre : Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, p. 11 traduit par Petra Hortová

4.1.3. La Nouvelle-France et la monarchie française

Louis XVI s'intéressait à la colonisation et au peuplement nord-américains surtout pour des raisons de conquête.

Sous Louis XIII et Louis XIV, c'était les ministres, Richelieu ou Colbert qui s'occupèrent personnellement des projets colonisateurs. Sous Henri IV, c'était le contraire. Colbert a dirigé les relations économiques et le développement économique des colonies. Les performances du Commerce et la puissance maritime influençaient l'accroissement du stock monétaire. En 1669, les colonies françaises sont placées sous la direction du Ministère de la Marine. Ce ministère fut créé par Colbert.

Louis XIV a exprimé sa volonté de placer la Nouvelle-France sous la coupe de la monarchie. En 1665, on affirme au Canada le programme centralisateur de la monarchie. Le bras droit du roi, Colbert voulait donner au roi les moyens d'une politique de puissance et de gloire en augmentant les ressources de la monarchie.

Comme on en parlera plus tard, la monarchie s'engagea longtemps dans une politique volontariste de peuplement.¹⁷

4.1.4. Le peuplement de la Nouvelle-France

En 1620, seulement deux familles vivaient au Québec et sept ans plus tard, la colonie ne comptait que 80 habitants. Ce nombre était vraiment faible en comparaison de la colonie anglaise Jamestown en Virginie. Pendant la même époque, elle comptait 2000 habitants.¹⁸ Pourquoi les colonies anglaises étaient-elles plus peuplées que les françaises ?

La réputation du Canada n'était pas très brillante en France. Les Indiens inamicaux, le froid ou les voyages dangereux n'attiraient pas les émigrés potentiels.¹⁹

¹⁷ Havard G., Vidal C., *Histoire de l'Amérique française*, 2008, Éditions Flammarion, p.67-71

¹⁸ Du livre: Kadlec J., *Francouzština v Kanadě*, p. 14 traduit par Petra Hortová

¹⁹ Du livre: Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, p. 14 traduit par Petra Hortová

A partir de 1663, le nombre des habitants augmenta. La plupart des nouveaux habitants furent des gens qui se sont engagés à rester et à travailler pour 3 ans dans les colonies en recevant une rémunération. Les efforts pour retenir les soldats et les travailleurs au Canada venaient de la volonté de Louis XIV et Jean Talon. Ce dernier persuada environ 300 soldats d'y rester.

Le groupe important d'immigrants s'appelait << *Les filles du roy* >>. Des filles et des femmes de Paris, Ile de France ou de Normandie ont été choisies et envoyées au Canada pour créer des familles. Elles bénéficièrent d'un enseignement à la Salpêtrière²⁰ pendant lequel elles ont appris à lire, écrire, faire de la cuisine et à coudre.

Pendant les années 1665 et 1673, la France envoya 800 femmes au Canada. Ce << projet >> fut un vrai succès. En 1672, la population de la Nouvelle-France a compté 67000 colons.²¹ 90% de la population se regroupait entre Québec et Montréal et le reste vivait dans la basse vallée du Mississippi.

4.1.5. La fin de la Nouvelle-France

L'histoire de la Nouvelle-France fut marquée par les conflits entre la France et l'Angleterre.

En 1712, pendant l'époque de son expansion, la Nouvelle-France était divisée en 5 colonies – Canada, Acadie, Hudson Bay, Terre-Neuve et Louisiane. Les guerres en Europe au sujet de l'héritage espagnol ou autrichien ôtaient au fur et à mesure à la France ses territoires importants au Canada. Déjà en 1713, le traité d'Utrecht était signé et la France cédait l'Acadie à l'Angleterre mais elle conservait les îles Saint-Jean et Royale avec le port Louisbourg. Ce port fut malheureusement conquis par les Anglais en 1758. L'Acadie recevait le nom << la Nouvelle-Écosse >> selon le vœu du roi anglais Jacob I. Bien que presque 2000 Acadiens de la Nouvelle-Écosse souhaitent rester neutres dans les conflits coloniaux en 1755, les Britanniques décident de les déporter.

Certains d'eux s'installèrent en Louisiane ou au Québec et p. e. les habitants des îles Saint-Jean et Royale furent déportés en France²²

²⁰ L'institut à Paris

²¹ Du livre: Kadlec J., *Francouzština v Kanadě*, p.17 traduit par Petra Hortová

²² Beaulieu A., Bergeron Y., *Amérique française l'aventure*, 2002, Editions Fides, Québec, Chapitre: En Acadie, De Français à Acadiens

L'histoire de la Nouvelle-France se terminait définitivement par la signature du traité de Paris en 1763. L'Angleterre recevait le Canada et le territoire français à l'Est du Mississippi. La ville de la Nouvelle-Orléans et le territoire à l'Ouest du Mississippi fut dévolu aux Espagnols.²³ 1763 la majorité du pays est devenue la colonie britannique.

Le traité de Paris stoppa l'influence des Français au Canada. Bien que le traité de Paris ait terminé le rêve d'un empire français en Amérique du Nord, il laisse derrière lui une population française dont on peut trouver des traces sur le territoire américain jusqu'à l'époque contemporaine.²⁴

²³ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci

²⁴ Havard G., Vidal C., *Histoire de l'Amérique française*, 2008, Éditions Flammarion

4.2. La Louisiane

On oublie souvent de dire que la Nouvelle-France était composée aussi de la Louisiane et que la Louisiane fut découverte et fondée du Canada.

En 1673 Jean Talon a chargé Louis Joliet d'une mission d'exploration du fleuve Mississippi. Louis Joliet, accompagné par le père Marquette, passait les Grandes Lacs et examinait le fleuve. Pendant sa mission, il croisa les Indiens et il apprit d'eux que le Mississippi coulait vers le golfe du Mexique. Joliet avec son expédition s'arrêta à la bouche d'un fleuve Arkansas et il ne continua pas plus loin.²⁵

En 1681 Robert Cavelier de la Salle a descendu le fleuve jusqu'au golfe du Mexique et il a donné le nom de Louisiane aux régions traversées pendant son expédition. Louis XIV donna son nom au territoire.

La première capitale de la Louisiane s'appelait Biloxi et fut fondée en 1699.

Au cours du XVIII^e siècle, le territoire de la Louisiane s'étendait des Grands Lacs jusqu'au Golfe du Mexique. La << Grande Louisiane >> comprenait neuf États Américains actuels : l'Arkansas, le Dakota, l'Illowa, le Kansas, le Missouri, le Montana, le Nebraska, l'Oklahoma et bien sûr la Louisiana actuelle.²⁶

L'an 1718 fut vraiment important dans l'histoire de la Louisiane. Il s'agit de l'année de la fondation de la Nouvelle-Orléans. Elle est devenue la capitale et le nom fut choisi en hommage à Philippe II, duc d'Orléans.

En ce qui concerne la population de la Louisiane pendant les années treintes du 17^e siècle la colonie comptait 6675 d'habitants- 2450 Français et 4225 esclaves.

L'épanouissement de la Louisiane fut ralenti par les conflits entre la France et l'Angleterre. L'époque cruelle pour la colonie a commencé en 1756 au moment de la déclaration de la guerre entre ces deux pays. Cette guerre est connue sous le nom de << guerre de Sept Ans >> et elle changea la destinée et l'histoire de l'Amérique du Nord. Pendant cette guerre, la France cessa de ravitailler la Louisiane et la colonie connut la pauvreté et la faim.

Le traité de Paris a mis fin à la guerre de Sept Ans en février 1763. L'Espagne reçut des Français la partie occidentale de la Louisiane avec la capitale, la Nouvelle-Orléans.

²⁵ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-2historique.htm>

²⁶ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-2historique.htm>

La Louisiane resta sous la domination espagnole jusqu'à 1800. En 1800 Napoleon Bonaparte l'a regagnée grâce au traité de Saint-Ildefonse²⁷. Cet accord fut conclu en secret.

Trois ans plus tard, en 1803, Napoleon Bonaparte a vendu la Louisiane aux Américains pour 15 millions de dollars. Ce prix était vraiment faible. Bonaparte a décidé de vendre la colonie parce qu'il savait bien que la guerre de la Louisiane serait inutile. En plus, l'empereur n'avait ni les finances ni les soldats pour défendre la Louisiane.

En 1812, la Louisiane a été admise dans l'Union et elle est devenue le 18^e État Américain.²⁸

²⁷ Entre Napoleon Bonaparte et Charles IV d'Espagne, Napoleon a changé la Toscane et Parme et recevait la Louisiane (<http://www.tfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-2historique.htm>)

²⁸ <http://www.tfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-2historique.htm>

5. La situation linguistique au Canada

La Confédération canadienne a été créée en 1867 en même temps que la proclamation de la loi constitutionnelle. La Confédération se composait du Canada de l'Ouest, du Canada de l'Est, du Nouveau - Brunswick et de la Nouvelle- Écosse. Au cours des années les autres provinces s'attachaient. La dernière province Terre-Neuve s'annexait en 1949.

La loi constitutionnelle déclarait, en son article 133, le bilinguisme pour le parlement national et les cours fédérales. Les provinces anglophones empêchaient d'appliquer l'article dans la vie pratique. Sur les territoires des provinces anglophones il y avait les précautions contre l'utilisation et la diffusion de la langue française, surtout dans les écoles ou les bureaux.

La population francophone commençait à lutter pour protéger sa langue. Elle créait les associations pour la défense des droits linguistiques, non seulement au Québec, mais aussi sur les territoires des provinces anglophones.

Société du parler français au Canada ou *Ligue des droits du français*²⁹ sont les exemples des associations qui appuyaient la diffusion de la langue entre les étudiants dans les écoles, ou les travailleurs des bureaux ainsi que la protection de la langue elle-même et la littérature. Les représentants de ces collectivités refusaient l'influence de l'anglais sur le français, surtout l'utilisation des anglicismes.

²⁹ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci, p. 50

5. 1. La question du bilinguisme au Canada

*<<Le bilinguisme est l'une des caractéristiques de l'état. Si le bilinguisme arrête de fonctionner, tout état arrête de fonctionner. >>³⁰
Richard Simeon, politologue*

Les différences linguistiques entre le peuple canadien conduisent aux désaccords dans la société canadienne à partir de la fin de la guerre de Sept Ans. En 1837, quand Lord Durham est venu au Canada pour analyser le développement du pays il a constaté ce fait. Il a dit que il était incompréhensible comme les décalages dans les langues parlées et dans les manières de vivre provoquaient l'animosité entre les gens vivant dans le même état. L'anglais était plutôt la langue du commerce de gros, des gens lettrés pendant que le français était la langue de la classe moins aisée. Selon Durham la solution unique découle de l'assimilation.

Pendant le 19^e siècle la plupart des débats politiques sur les changements législatifs se sont concentrés sur la problématique linguistique. Les politiciens eux-mêmes solutionnaient la question concernant la langue du débat politique. Ils estimaient que les Anglais ne comprenaient pas français mais les Français parlaient et comprenaient bien l'anglais. Malheureusement quelques politiciens franco-canadiens en abusaient et s'adressaient à la population parlant français seulement dans leur langue maternelle. Non seulement entre la population canadienne mais aussi entre les représentants d'état la nécessité du bilinguisme augmentait. Les politiciens devaient être capables de comprendre l'anglais et le français. C'était nécessaire pour comprendre les besoins et les opinions de deux parties majoritaires de la population.

La direction de l'état en anglais et français était la condition nécessaire pour le bon fonctionnement de la politique linguistique. Dans les années soixantes du 20^e siècle beaucoup d'analystes et politiques demandaient la nécessité du bilinguisme surtout au niveau fédéral. La plupart des organismes fournissant les services publics étaient unilingues à cette époque-là. On ne trouvait pas les institutions où les Canadiens français et les Canadiens anglais travaillaient ensemble.

³⁰ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 296

En 1961 la population canadienne était plutôt unilingue. 12 millions des habitants parlaient seulement anglais et 3, 5 millions ne parlaient que français. 2, 3 millions de tous les habitants étaient bilingues – dont 30 % des Canadiens français et 5 % des Canadiens anglais.³¹ Il a été nécessaire d'encourager la politique linguistique ainsi que le bilinguisme des institutions à cause des gens vivants à l'extérieur de leurs groupes linguistiques. Par exemple il y a 4 millions québécois qui parlent seulement français. Pour ces québécois, vivant hors du Québec, il est nécessaire que les organismes du secteur public soient bilingues. Pour faciliter la vie des gens unilingues il faut surtout utiliser les nouvelles technologies, rendre possible de choisir entre les langues sur les distributeurs automatiques, mener le bilinguisme à l'aéroport, à la gare, auprès des organes de l'administration publique dans les provinces etc.

Dans certaines provinces par exemple au Québec, et surtout à Montréal, on peut trouver les restaurants avec le menu ou les écritaux en français pendant que les serveurs sont capables de parler anglais et français. Il s'agit de soi-disant << *l'unilinguisme institutionnel* >> et << *le bilinguisme individuel* >> .³² Les gens, par exemple pour éviter des malentendus, voulaient connaître au moins des notions de la deuxième langue officielle. Le bilinguisme est devenu lentement partie de leur vie. Par delà il faut mentionner que pour effectuer certaines professions les notions de la langue ne suffisaient pas. Par exemple si on travaille à l'hôpital où chaque patient doit être sûr que le médecin comprenne ce qu'il a dit. Le mépris ou l'incompréhension dans ce cas peuvent avoir des conséquences fatales.

Pourquoi on peut trouver encore aujourd'hui beaucoup de travailleurs unilingues dans les institutions de l'administration publique ? La politique linguistique était mis en place à l'époque où les gens, qui vont à la retraite aujourd'hui, terminaient leurs études. En plus ces gens étaient formés pour travailler dans les secteurs, où les connaissances linguistiques n'étaient pas exigées.

³¹ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 67

³² Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p.135

Le problème actuel, en ce qui concerne le bilinguisme des institutions au Canada, est que la plupart de l'argent est dépensée pour l'enseignement linguistique des vieux travailleurs du secteur.

Pour les gens plus âgés c'est difficile d'apprendre de nouvelles langues. La solution de cette problématique se trouve dans les dotations pour améliorer l'enseignement des langues aux écoles secondaires et universités et former les jeunes gens pour être capable de travailler en anglais et en français.

Si on regarde la politique linguistique aujourd'hui, 30 ans après son lancement, on peut dire qu'elle est bien pratiquée au niveau fédéral. En ce qui concerne les organismes des gouvernements provinciaux on ne trouve pas partout l'égalité entre l'anglais et le français. Malheureusement encore à notre époque la politique linguistique des organismes fédéraux se trouve toujours en désaccord avec la politique linguistique des provinces. Le Nouveau Brunswick est une seule province qui a mis en application le bilinguisme et où le gouvernement provincial veille sur l'application du bilinguisme dans les bureaux. Dans les autres provinces les gouvernements provinciaux assurent les droits limités aux minorités.³³

Les organismes fédéraux n'ont pas réussi à persuader des provinces sur les avantages et la nécessité du bilinguisme.

Le bilinguisme propose la possibilité de lier les relations non seulement avec les autres gens parlant anglais et français mais aussi avec le monde entier. Les avis de la politique linguistique étaient un peu distincts entre les anglophones et les francophones. Ces derniers voient la protection de leurs droits, leur culture et la survie de la langue française mais ils ne sont pas d'accord avec les concessions pour les anglophones au Québec. Les anglophones sont persuadés que la politique linguistique crée des obstacles et une barrière au travail et en plus ils pensent que les francophones sont favorisés.

Malgré l'existence des lois linguistiques et du bilinguisme dans certains organismes du service public provincial les francophones rencontrent toujours de temps en temps la rancune de leurs voisins anglophones.

³³ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci

5.2. La Commission royal sur le bilinguisme et le biculturalisme

La Commission royale (1963-1971) d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a été créée en 1963 et elle était connue aussi sous le nom : *Commission Laurendeau-Dunton*.³⁴ La Commission recevait son nom de ses coprésidents, André Laurendeau et A. Davidson Dunton. Laurendeau et Dunton étaient les défenseurs de l'état fédéral et ils supportaient la pensée du Québec comme le protecteur de la minorité, de la langue et de la culture.

La Commission est créée en réaction aux problèmes entre les Canadiens anglais et les Canadiens français qui vivaient au Québec. Ceux-ci demandaient surtout la protection de la langue française, de la culture française et qui n'étaient contents avec la position et le comportement des certains organismes du secteur public. Les commissaires étaient bilingues et la Commission menait tous les travaux dans les deux langues.

L'enquête de la Commission s'orientait vers trois sphères : l'administration fédérale et la présence du français ; l'aide des organismes publics et privés dans la promotion du bilinguisme et du soutien des relations culturelles entre les habitants ; et comment les Canadiens acceptent la possibilité de devenir bilingues.³⁵

Les politiciens refusaient la discrimination. Les gens qui demandent du travail ne doivent pas être choisis selon leur couleur de peau, leur sexe ou leur origine. Par le biais de la Commission ils exigeaient l'égalité des chances pour les anglophones ainsi que pour les francophones d'effectuer les travaux dans les institutions du secteur public.

La création de la Commission était perçue plutôt négativement parmi les habitants du Canada. Surtout les anglophones étaient persuadés que l'état leur impose la langue française pendant que la plupart d'eux ne le veulent pas. Quels résultats l'enquête apportait ? Aucune surprise. Les francophones n'occupaient pas les postes aux institutions fédérales ; les possibilités de s'instruire pour les francophones n'étaient pas les mêmes que celles pour les anglophones vivants au Québec etc.

³⁴ <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0000741>

³⁵ <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0000741>

Les représentants de la Commission commençaient à travailler avec les résultats de l'enquête et ils essayaient de trouver la conclusion. *Est-ce que c'est possible que tout les Canadiens soient bilingues ? Est-ce qu'ils le veulent ? Est-ce que les Canadiens anglais et les Canadiens français sont capables de vivre ensemble ? Et sous quelles conditions ? [...]*

Les commissaires se posaient quand même beaucoup de questions concernant le bilinguisme au Canada.

On peut dire que les projets des réformes et les modifications commençaient rapidement et tous les politiciens prenaient sérieusement la problématique linguistique. Tout d'abord ils voulaient examiner la solution de la même problématique en Belgique ou Suisse où « le principe du territoire » ainsi que les droits linguistiques à l'éducation et services existaient dans des bornes spécifiques.³⁶ Puis les départs et les arrivés des trains se mettaient à annoncer en anglais et en français et par exemple le menu au restaurant parlementaire était bilingue. Les neuf provinces anglophones mettaient en place les réformes concernant l'éducation de la minorité française et préparaient le programme pour améliorer l'enseignement du français comme langue seconde. Le gouvernement fédéral finançait tout. L'Ontario augmentait les services en français et par exemple le Nouveau-Brunswick était déclaré officiellement bilingue....³⁷ Le gouvernement fédéral adoptait *Loi sur les langues officielles* et on créait aussi un *ministère fédéral du Multiculturalisme*.

³⁶ Du livre: Fraser G *Sorry, I don't speak french*,, 2006, McClelland & Stewart, p. 71 traduit par Petra Hortová

³⁷ <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0000741>

5.3. Les lois

Le Canada est composé de 10 provinces et 3 territoires fédéraux. Il y a donc 14 gouvernements – 1 fédéral, 10 provinciaux et 3 territoriaux. En ce qui concerne des compétences particulières, celles-ci sont divisées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La politique et les lois linguistiques sont les choses qui sont communes pour les gouvernements fédéraux et provinciaux.

C'est pourquoi on peut voir beaucoup de désaccords entre les lois fédérales et provinciales. Par exemple il est possible que la province ordonne d'utiliser soit l'anglais soit le français à la poste mais il ne doit pas le faire quant à l'institution fédérale (la cour etc.) Toutes les lois provinciales doivent être en conformité avec la constitution.³⁸

5.3.1. La loi constitutionnelle

La loi constitutionnelle a été adoptée en 1867 et entre autres elle a comporté l'article 133. Cet article ordonnait le bilinguisme auprès du parlement canadien et les cours fédérales. << *La loi constitutionnelle contient des dispositions sur les droits à l'égalité, sur les langues officielles du Canada, sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et sur les droits des minorités autochtones.* >>³⁹ Elle obligeait les organismes fédéraux à publier les documents officiels en anglais et en français ainsi que rendre les services dans ces deux langues officielles.

Il faut rappeler que les provinces avaient en mains certaines questions de la politique linguistique (*par exemple l'éducation linguistique*). Malgré l'existence de la loi constitutionnelle donc les gouvernements provinciaux adoptaient plusieurs lois anti françaises et ils entreprenaient les pas pour limiter la langue française sur leur territoire. Par exemple - en 1880 l'enseignement du français était interdit en Ontario.

³⁸ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci

³⁹ Joseph Yacoub, *Les minorités dans le monde*, Declé de Brouwer 1998, Paris, ISBN- 2-220-04171-9

A la fin du siècle, en 1890, la langue française était excommuniée à l'Ouest où elle était abolie quelques années plus tard. Les droits des francophones étaient abolis au Saskatchewan et en Alberta en 1905 (la naissance de ces provinces). En 1912 l'enseignement du français et du catholicisme était stoppé par exemple en Ontario ou Manitoba [...] ⁴⁰

Parmi les lois provinciales concernant le français et qui amélioreraient sa position on peut nommer par exemple << *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* >> en 1969 au Nouveau-Brunswick ; << *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* >> selon laquelle on peut utiliser les deux langues officielles auprès du parlement et de la cour. Les provinces comme par exemple la Colombie-Britannique, l'Ile-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve n'ont pas les lois linguistiques et le français n'est pas considéré comme la langue officielle. ⁴¹

La loi constitutionnelles a été modifiée en 1982. Selon la loi constitutionnelle le bilinguisme institutionnel n'est pas obligatoire pour les provinces ou les organismes non-gouvernementales. La même année *La charte canadienne des droits et libertés* a été signée. La charte a été incorporée au sein de la loi constitutionnelle.

Certains exemples des articles de la loi constitutionnelles et de la charte⁴²

L'article 16 déclare :

<< *Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.* >>

<< *Le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.* >>

⁴⁰ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart

⁴¹ Kadlec J. *Francoúština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci

⁴² Joseph Yacoub, *Les minorités dans le monde*, Declée de Brouwer 1998, Paris, ISBN- 2-220-04171-9

L'article 23 rappelle ceci :

<< *Les citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident, qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.* >>

Graham Fraser dans son livre *Sorry, I don't speak french* propose un exemple de comportement anti-loi constitutionnelle :

<< *Shanning Casimir a étudié l'immersion en français à Ottawa. Elle a déménagé avec ses parents à Montréal et là-bas ses parents voulaient qu'elle suive les cours en anglais. Le gouvernement québécois refusait parce que Shanning Casimir la plupart de ses cours en anglais quand elle était encore à Ottawa.* >>⁴³

Auparavant, selon la **Charte de la langue française** les parents pouvaient envoyer leur enfants à l'école avec l'enseignement de l'anglais au Québec seulement à condition qu'ils aient, eux-mêmes étudié l'anglais au Québec. La loi constitutionnelle dit que pour suivre les cours en anglais au Québec, il faut que l'un des parents parle anglais et en plus il ait suivi les cours en anglais dans l'une des provinces anglophones.

Donc on voit que le comportement du gouvernement québécois était contre la loi constitutionnelle ainsi que contre la **Loi pour promouvoir la langue française au Québec**, adoptée en 1969, qui permettait aux immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école selon leur choix.

Dans ce cas, les parents de Shanning Casimir ont envoyé leur cause devant la cour et ils ont gagné.

⁴³ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 155

5.3.2. Loi sur les langues officielles

Loi sur les langues officielles est entrée en vigueur en 1969. Cette loi a été adoptée par le Parlement canadien pour offrir une réponse aux recommandations de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Elle a été modifiée en 1988. Cette modification avait pour but << d'assurer le développement et l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et de favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. >>⁴⁴ La loi rend possible l'accès des citoyens aux services et communication dans leur langue de choix auprès des organismes fédéraux.

En 2005 on a proposé un nouvel amendement à la Loi. Cet amendement << engage le gouvernement fédéral à appuyer le développement des communautés francophones et anglophones du pays ainsi que promouvoir la reconnaissance et l'usage de la langue française et l'anglais dans la société du Canada >>.⁴⁵

En vertu de cette loi, l'état était engagé d'officialiser l'enseignement des minorités dans les provinces canadiennes.

La Constitution canadienne et les lois fédérales donnent les droits suivants aux citoyens canadiens parlants l'anglais ou le français :⁴⁶

- Les services fédéraux bilingues << là où le nombre le justifie >>
- Les documents officiels bilingues
- Un Code criminel bilingue
- Les aéroports publics sont bilingues
- L'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires ou manufacturés doivent être rédigés dans les deux langues officielles
- Les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada sont bilingues
- La monnaie canadienne comporte les deux langues officielles
- Les timbres-postes sont bilingues [...]

⁴⁴ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Une nouvelle approche-une nouvelle vision. La mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles*, Novembre 2009

⁴⁵ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Une nouvelle approche-une nouvelle vision. La mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles*, Novembre 2009

⁴⁶ <http://www.salic-slmc.ca/>

6. La population canadienne

La population canadienne est divisée en trois groupes linguistiques. *Les francophones* – leur première langue apprise à la maison dans l'enfance est le français, *les anglophones* – leur première langue est l'anglais et puis *les allophones* - leur première langue n'est ni le français ni l'anglais.⁴⁷

Dans ce chapitre j'aimerais bien m'orienter vers la population anglophone et francophone. Tout d'abord je vais parler de la population et de la situation démographique au Canada.

Pour analyser la position et l'utilisation des deux langues officielles du pays - l'anglais et le français-je vais travailler avec les Recensements de 2001 et de 2006. Le dernier Recensement a eu lieu en 2006 au Canada. Le Recensement a lieu tous les cinq ans.

A.) Les langues officielles et non-officielles⁴⁸

En 2006 le Canada a compté grosso-modo 31,241,030 d'habitants. À côté des Canadiens anglophones, francophones et acadiennes⁴⁹ on peut trouver aussi les *allophones*⁵⁰. Ils sont de nationalité différente par exemple : écossaise, italienne, allemande, irlandaise etc. et leur nombre augmente d'une année à l'autre. En 2006 20 % d'allophones vivaient sur le territoire canadien. La plupart d'entre-eux vivaient à Toronto et Vancouver. La majorité d'entre-eux sont les immigrants venant au Canada durant les années 2001-2006. Les allophones sont de plus en plus exposés à l'influence des deux langues officielles du Canada. Si les allophones choisissent entre l'anglais ou le français, ils choisissent en général le français. Au Canada vit peu près 15% d'habitants qui sont d'origine européenne.

Sur le territoire canadien il y a aussi environ 4% de gens d'origine chinoise et 2% d'Inuites.⁵¹

⁴⁷ Statistique Canada- N° 11-008 au catalogues, *Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation*, par Jean-Pierre Corbeil

⁴⁸ www.statcan.gc.ca

⁴⁹ *Les descendants des premiers colons européens qui sont venus pendant le 17^e siècle. Aujourd'hui ils vivent dans les provinces maritimes de la côte du pays.*

(http://www.routard.com/mag_dossiers/id_dm/91/ordre/2.htm)

⁵⁰ *Ils ont pour leur langue maternelle une autre langue que la langue officielle*

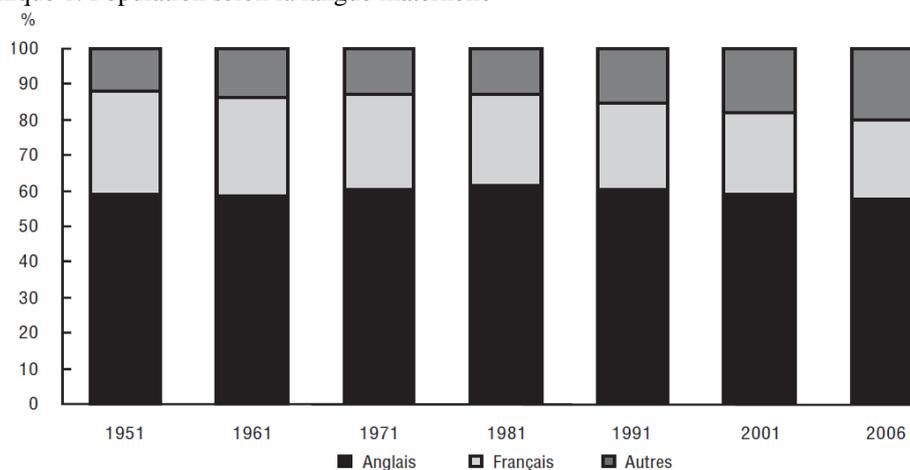
⁵¹ www.statcan.gc.ca

A côté des immigrants << traditionnels >> venant d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas et d'Irlande on peut constater que durant les années 2001-2006 le nombre des immigrants d'Asie ou d'Amérique du Sud a augmenté. Parmi les langues non-officielles les plus utilisées on peut trouver l'espagnol, le chinois, l'italien ou l'allemand.

En 2006 58 % des canadiens marquaient que leur langue maternelle est l'anglais. Il s'agit d'une baisse de 3% en comparaison à 1981. La langue française est la langue maternelle de 22% des canadiens (Voir Graphique 2).

Les francophones sont éparpillés sur tout le pays. Son nombre augmente ainsi que le nombre d' institutions françaises. Le Nouveau-Brunswick, l'Ontario sont les provinces qui comptent la plus large population de la langue maternelle française hors Québec. 60 % d'habitants francophones vivent dans les régions où ils représentent environ 20 % de toute la population.⁵² Dans ces régions mais aussi dans les régions où son nombre est relativement faible les francophones s'intègrent dans la vie économique et culturelle. Ils ont envie de maintenir leur langue maternelle ainsi que leur culture. La seule chose qui les séparent sont les frontières des régions où ils habitent.

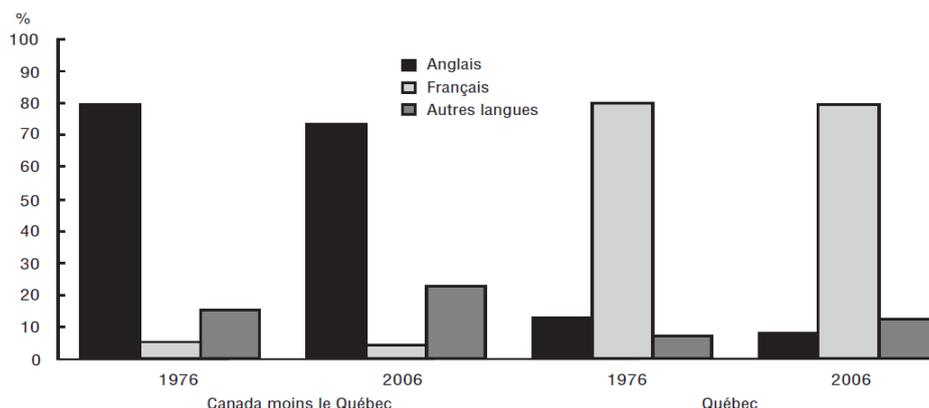
Graphique 1. Population selon la langue maternelle



Source : Statistique Canada, produit n° 91-003-X au catalogue.

⁵² Profil des communautés francophones et acadiennes du Canada, 2^e édition, publiée par FCFA du Canada, p.3

Graphique 2 : Langue maternelle, Canada moins le Québec, et Québec, 2006



Source : Statistique Canada, recensements de la population de 1976 et 2006

B. Les langues au travail et à la maison⁵³

Si on analyse l'utilisation des langues officielles et non-officielles à la maison de la part des canadiens, on voit que 94% d'entre-eux parlent anglais ou français régulièrement et 46% de tous les immigrants font de même.

Au travail la plupart des immigrants parlent anglais ou français aussi régulièrement et 16% d'entre-eux utilise la langue non-officielle. Ce dernier fait est lié au niveau faible d'enseignement ou la spécialisation du travail. Certains, surtout des nouveaux immigrants, aussi refusent de s'adapter.

Les autres soit ne voient pas la nécessité d'apprendre une nouvelle langue soit n'ont pas les moyens pour le faire.

En se qui concerne de travail soit-même, la structure de l'offre du travail est influencée par la géographie. Dans les régions rurales de l'Atlantique les francophones travaillent dans l'industrie qui produit de biens, comme par exemple l'industrie primaire ou la construction. Par contre les services comme le transport, l'assurance ou le commerce de gros, sont les service qu'on peut trouver principalement dans les régions métropolitaines.⁵⁴

⁵³ www.statcan.gc.ca

⁵⁴ *Profil des communautés francophones et acadiennes du Canada, 2^e édition*, publiée par FCFA du Canada, p. 11

C. La comparaison des revenus

Le revenu d'emploi moyen des francophones était de 29 769 \$ et celui des anglophones était de 31 660 \$.⁵⁵

Ce fait est donné par l'accès aux études ou le travail plus efficace. Il faut mentionner que les anglophones généralement ont une possibilité plus élevée d'être accueillis à l'université. La formation plus élevée signifie aussi des revenus plus hauts.

La situation avec les revenus est pareille aussi au Québec. Les différences entre les francophones québécois et les anglophones se trouvaient entre autres dans les revenus des familles. Généralement ceux des anglophones sont toujours plus hauts que ceux des familles francophones. En 2006 par exemple le revenu annuel moyen des anglophones était de 36 857\$ et celui des francophones << seulement >> de 32 824\$.⁵⁶

⁵⁵ *Profil des communautés francophones et acadiennes du Canada, 2^e édition*, publiée par FCFA du Canada, p. 13

⁵⁶ <http://www.ameriquebec.net/actualites/2010/06/29/le-revenu-moyen-des-francophones-encore-nettement-inferieur-a-celui-des-anglophones-3851.qc>

7. L'éducation chez les minorités francophones et anglophones

La scolarisation des individus est très importante surtout pour leur intégration dans une société et bien sûr pour obtenir un bon travail. Les minorités francophones ont le droit à l'instruction en français. Ce droit est garanti par *la Charte des droits et libertés* et *la Loi sur les langues officielles*.

Au Canada il y a deux groupes de communautés de langue officielle en situation minoritaire – les anglophones au Québec et les francophones hors Québec.⁵⁷

7.1. Les écoles secondaires et les universités

En 1963, la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme a examiné les conditions de vie des francophones au Canada. Elle a constaté que les francophones se trouvaient dans les positions plus désavantageuses, en ce qui concerne les niveaux de scolarité, les revenus moyens ou dans les échelles de l'emploi, que les anglophones.⁵⁸ Pour répondre aux besoins d'améliorer les conditions de la scolarité des francophones au Québec on a créé << *La Commission Parent* >> en 1961.⁵⁹ Le gouvernement de Jean Lesage a proposé des mesures législatives pour soutenir financièrement les étudiants et leurs parents, pour garantir un bon niveau d'enseignement secondaire qui serait gratuit jusqu'à la 11^e année et pour prolonger la fréquentation scolaire.⁶⁰ Trois ans plus tard le ministère de l'Éducation du Québec a été fondé. Ce ministère a mis en oeuvre les législations et les recommandations de la Commission Parent. Hors Québec la situation pour les minorités francophones quant à la scolarité n'était pas bonne surtout à cause de l'aide financière faible de l'état.

⁵⁷ Carnet du savoir- *L'éducation chez les minorités francophones au Canada*, 2009, Conseil canadien sur l'apprentissage

⁵⁸ Statistique Canada- N° 11-008 au catalogues, *Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation*, par Jean-Pierre Corbeil

⁵⁹ Statistique Canada- N° 11-008 au catalogues, *Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation*, par Jean-Pierre Corbeil

⁶⁰ http://archives.radio-canada.ca/version_print.asp?page=1&IDLan=0&IDClip=1137&IDDossier=0&IDCat=224&IDCatPa=152

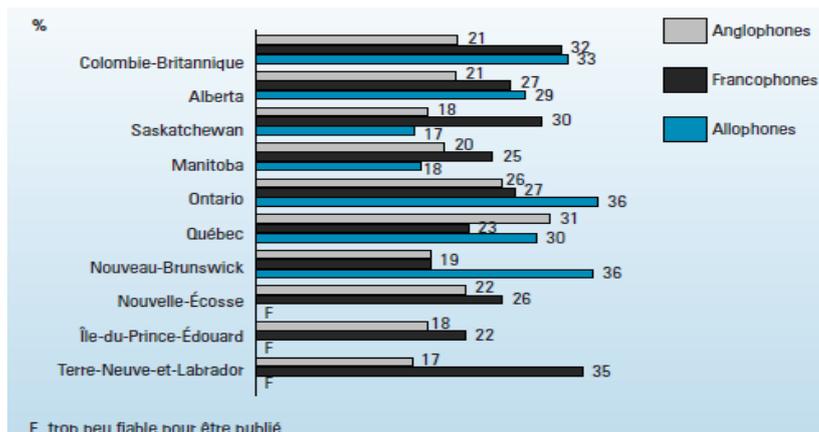
C'est pourquoi seulement un petit nombre de francophones pouvaient étudier dans les écoles secondaires. La situation a changé en 1969 dans la province d' Ontario, qui possède la population francophone la plus nombreuse hors Québec.

En 1969 grâce à la création et l'aide des comités ou diverses petites commissions, les écoles secondaires de langue françaises étaient fondées.⁶¹

Si on examine combien de jeunes hommes et femmes francophones n'a pas complété leurs études secondaires, on voit que en 2001 c'était 21 % des hommes de 20 à 24 ans et 13 % de femmes.⁶² Il est important de terminer les études secondaires pour obtenir un emploi assurant une bonne qualité de vie et pour bien s'intégrer au marché du travail.

Au Québec, pendant les années soixantes et soixantes-dix à côté des écoles secondaires on créait un réseau de l'Université du Québec. Le nombre de francophones qui s'inscrivaient à l'université commençait à augmenter. On peut voir sur la *Graphique 3* que généralement les francophones de toutes les provinces sauf Québec sont plus capables de terminer leur études à l'université et d'obtenir un diplôme universitaire. Au Québec il y a 31 % des anglophones et 23 % des francophones qui ont obtenu un grade universitaire en 2001. En 1971 c'était le contraire.

Graphique 3 : Dans la plupart des provinces, les francophones de 25 à 34 ans sont plus susceptibles que les anglophones de détenir un grade universitaire



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2001

⁶¹ Statistique Canada- N° 11-008 au catalogues, *Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation*, par Jean-Pierre Corbeil

⁶² Statistique Canada- N° 11-008 au catalogues, *Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation*, par Jean-Pierre Corbeil

Le nombre des francophones détenant un grade universitaire hors Québec augmentait surtout grâce à la migration des jeunes québécois vers d'autres provinces canadiennes. On peut le voir surtout sur l'exemple des provinces de l'Ouest du Canada. Là-bas il n'y a pas beaucoup de francophones donc l'arrivée d'un petit group peut supporter l'augmentation importante de jeunes avec le diplôme universitaire dans ce groupe linguistique. Les anglophones au Québec exhibent un niveau de scolarité beaucoup plus élevé que les anglophones des autres provinces. D' autant que les francophones du Québec ont un niveau de scolarité inférieur par rapport aux francophones hors de la province de Québec.⁶³

7.2. La littératie des francophones

Bon nombre de minorités francophones fait face aux problèmes avec la littératie. La définition de la littératie selon l' OCDE : *<< l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. >>*⁶⁴ De bonnes compétences de littératie peuvent assurer la réussite scolaire ainsi qu' améliorer les chances de trouver un bon travail.

Selon l'enquête du PISA⁶⁵ de 2006 les élèves francophones de l'école secondaire ont des compétences en littératie plus faibles que les élèves anglophones.

Par exemple en Nouvelle-Écosse, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick les résultats en lecture chez le francophones étaient plus faibles que ceux des anglophones.⁶⁶ Au contraire, les élèves francophones au Québec ont de meilleurs compétences en littératie que les jeunes francophones à l'extérieur du Québec.

Quelles sont les causes du niveau de littératie inférieur chez les francophones ? On peut dire que le niveau de littératie est lié au niveau de la scolarité.

⁶³ Statistique Canada- N° 11-008 au catalogues, *Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation*, par Jean-Pierre Corbeil

⁶⁴ <http://litteratiemediatique.wordpress.com/>

⁶⁵ Programme international pour le suivi des acquis des élèves

⁶⁶ Carnet du savoir- *L'éducation chez les minorités francophones au Canada*, 2009, Conseil canadien sur l'apprentissage

Selon les résultats du recensement de 2006 - 22% des anglophones a quitté les études secondaires comparativement à 28 % des francophones. La même année 40 % des anglophones ont terminé leurs études à l'université, comparativement à 38% des francophones.

On voit que les différences entre le niveau de littératie entre les jeunes francophones et anglophones s'estompent.⁶⁷

Pour améliorer le niveau de littératie il faut commencer à préparer les enfants pour leurs études futures déjà avant d'entrer en première année. Dans ce cas-là il est nécessaire d'enraciner les fondation de << pré-alphabétisation >>. L'accès à l'enseignement pré-scolaire en français est limité. Sauf dans la région de l' Ontario, où on peut trouver l'école maternelle qui est intégrée au système scolaire francophone. Dans les autres cas il est bon de réaliser les activités en français avec l'enfant à la maison – écouter la radio en français, lire les journaux et les livre en français, regarder la tété en français ou discuter en français régulièrement avec un enfant à la maison. Au Québec ce problème n'existe pas, mais hormis cette province seulement 37 % des enfants vivent dans une famille où les deux parents parlent français. Au contraire il y a beaucoup de familles où on peut trouver un parent qui parle français. Malheureusement seulement 15 % des enfants entendent cette langue comme la langue principale à la maison.⁶⁸

Le niveau de la scolarité, le bilinguisme, la langue parlée à la maison ou le niveau de l'enseignemet du français – c'est sont les facteurs qui influencent la littératie des francophones minoritaires. Il faut renforcer la collaboration des parents et des écoles ainsi que les conditions de l'enseignement linguistique pour améliorer la situation des francophones et leur littératie.

⁶⁷ Carnet du savoir- *L'éducation chez les minorités francophones au Canada*, 2009, Conseil canadien sur l'apprentissage

⁶⁸ Carnet du savoir- *L'éducation chez les minorités francophones au Canada*, 2009, Conseil canadien sur l'apprentissage

7.3. L'enseignement du français comme la deuxième langue

Pendant le Recensement de 2001 on a analysé aussi le niveau de l'enseignement du français comme deuxième langue. La recherche a découvert quelques défauts. Le niveau de connaissances linguistiques de professeurs est faible, il n'y a pas beaucoup de matériel pour les études, la collaboration provinciale entre les écoles est insuffisante. Les universités canadiennes apprennent le français comme une langue étrangère. Paradoxalement beaucoup de domaines d'étude qui préparent les étudiants pour travailler aux affaires publiques ont un enseignement des langues insuffisant.

Dans les années soixante la connaissance de la deuxième langue officielle, dans la plupart de cas il s'agit du français, était la condition nécessaire pour être admis. Paradoxalement de nos jours, dans l'époque d'immersion française dans les écoles primaires et secondaires, les exigences de la deuxième langue sont faibles auprès des universités. Le français est devenu une langue étrangère comme par exemple l'espagnol ou l'allemand. Les universités anglophones préparent les cours de français pour préparer les étudiantes aux postes des professeurs de langues. Au lieu de l'enseignement de la langue administrative est commerciale on fait des études de littérature française.

Les universités doivent comprendre que le français est l'une des langues officielles et elle est importante pour que l'état fonctionne bien. Il faut soutenir la connaissance du français entre les jeunes anglophones parce que les institutions nationales ont besoin de ces jeunes pour travailler dans leurs services.

7.3.1. Le programme d'immersion en français

Il s'agit d'un programme d'éducation qui aide les étudiants francophones et anglophones à apprendre le français. Les étudiants apprennent la deuxième langue par le biais des matières comme par exemple l'histoire, la géographie, la langue commerciale etc. Le programme d'immersion est populaire surtout entre les jeunes anglophones. Leurs contemporains francophones préfèrent les écoles avec l'enseignement du français comme la deuxième langue aux écoles d'immersion.

Le cours a pour but de parler et discuter en français. Moyennant l'immersion, les professeurs veulent que les étudiants apprennent la langue plus vite et plus efficacement.

Selon eux, il s'agit de la meilleure façon d'enseigner par rapport à l'enseignement pendant lequel les étudiants apprennent par cœur la grammaire et les vocabulaires.

Immersion en français est le programme le plus apprécié dans l'histoire de l'éducation canadienne. Grâce à ce programme les jeunes anglophones québécois sont plus bilingues que leurs collègues francophones et on peut dire que l'immersion a contribué à améliorer les relations entre les anglophones et les francophones au Canada. L'immersion en français est populaire au Québec surtout grâce à la possibilité de contact entre les étudiantes et les locuteurs natifs.

Le programme d'immersion en français est né pendant les années soixante-dix quand le gouvernement fédéral donnait un milliard de dollars pour l'enseignement de langues. Deux tiers de cette dotation contribuait au développement de l'immersion.

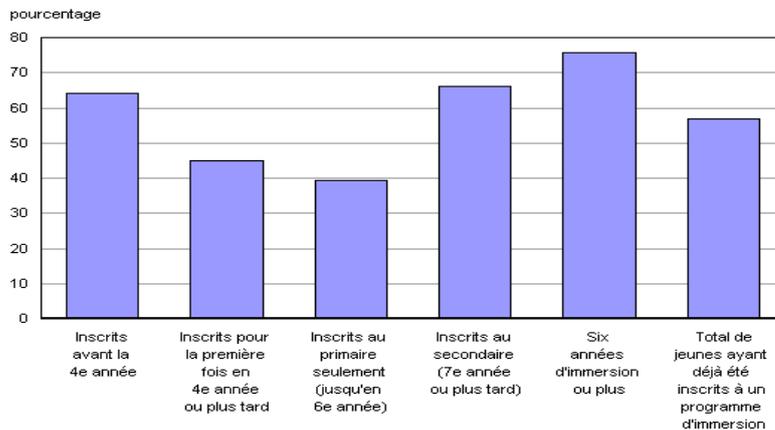
En comparaison avec l'Europe, au Canada il n'existe pas quelque chose comme « Erasmus Mundus programme ». Bien sûr que les étudiants sont envoyés en Europe ou en Amérique pour étudier, mais il faut mettre en place le séjour d'études réciproque entre les provinces canadiennes. Il faut soutenir surtout le mouvement entre les professeurs et les élèves de tous les immersions au Canada.

Pour soutenir les relations entre les étudiants d'immersion en français il existe la conférence qui s'appelle « *Français pour l'avenir* »⁶⁹ qui a lieu tous les ans. Le fondateur de cette conférence John Ralston Saul voulait préparer un événement pendant lequel les étudiants d'immersion en français aient la possibilité de parler avec les autres étudiants du même programme ainsi que avec les locuteurs natifs. Les étudiants parlent en français de la langue française, mais aussi de l'économie, la politique canadienne ou de l'enseignement.⁷⁰

⁶⁹ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 183

⁷⁰ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 183

Graphique 4 : Pourcentage de jeunes capables de soutenir une conversation en français et en anglais à l'âge de 21 ans, par type de programme d'immersion en français, jeunes non-francophones à l'extérieur du Québec



Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2008004/article/10767-fra.htm#d>

On peut voir sur la *Graphique 4* que plus de 70% des étudiants est capable de converser dans les deux langues officielles du pays après six années et plus selon le programme d'immersion en 2001. Plus de 50 % des jeunes non-francophones ayant déjà été inscrit au programme. Hors Québec l'enseignement du français est populaire et attractif.

En 2004 il y avait déjà plus que 300 000 étudiants en immersion au Canada.⁷¹ Il est nécessaire de suivre le programme longtemps pour fixer les connaissances linguistiques.

On voit donc que plus de la moitié des étudiants non-francophones était inscrit au programme d'immersion en 2001. Entre les francophones minoritaires les avis sur l'immersion sont différents. Certains francophones pensent qu'il s'agit d'un bon programme moyennant lequel les jeunes anglophones connaissent la culture et la langue française et qui aide à amender les relations entre les groupes linguistiques. Par delà la plupart des francophones est persuadée que c'est inutile et que le gouvernement gaspille de l'argent.

⁷¹ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart

8. Les droits et la position des francophones dans les provinces canadiennes

Tableau 1 : Les langues officielles des provinces et des territoires au Canada

Province/Territoire	Langues (s) officielle(s) et statut
Alberta	anglais (<i>de jure</i>), mais justice bilingue
Colombie-Britannique	anglais (<i>de facto</i>)
Île-du-Prince-Édouard	anglais (<i>de facto</i>)
Manitoba	anglais (<i>de jure</i>), mais justice bilingue
Nouveau-Brunswick	anglais et français (<i>de jure</i>)
Nouvelle-Écosse	anglais (<i>de facto</i>)
Ontario	anglais (<i>de facto</i>), mais bilinguisme reconnu
Québec	français (<i>de jure</i>), mais bilinguisme reconnu
Saskatchewan	anglais (<i>de jure</i>), mais justice bilingue
Terre-Neuve	anglais (<i>de facto</i>)
Yukon	anglais et français (<i>de jure</i>), mais statut ambigu
Territoires du Nord-Ouest	anglais et français (<i>de jure</i>)
Nunavut	anglais et français (<i>de jure</i>), inuktitut et inuinnaqtun (<i>de facto</i>)

Source : <http://www.salic-slmc.ca/>

Comme on peut voir dans le *Tableau 1* l'anglais est la seule langue officielle des provinces – l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan et, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Dans les cinq dernières provinces elle est devenue la langue officielle dans les faits (*de facto*). Dans les autres provinces l'anglais est la langue officielle *de jure*, c'est-à-dire reconnue par la loi.⁷²

⁷² <http://www.salic-slmc.ca/>

8.1. Le Québec

La province Québec regroupe 7 828 357 d'habitants⁷³ et presque 80 % de la population parle français. Une grande partie des francophones québécois sont les descendants des colons français venus durant 17^e et 18^e siècle. Le français est la langue la plus parlée au Québec. Il faut dire, que le français était adopté par les immigrants et presque les deux tiers des anglophones québécois connaissent aussi le français.⁷⁴

Les anglophones qui vivent au Québec sont les descendants des immigrants britanniques et aujourd'hui on compte presque 740 000 anglophones au territoire québécois. La plupart d'eux vivent au Montréal.⁷⁵ La minorité anglophone vivant au Québec est considérée comme la minorité la plus nombreuse de toutes les minorités canadiennes.

Les représentants du gouvernement provincial avaient la même mission à l'égard de la minorité anglophone comme les représentants des gouvernements des autres provinces canadiennes envers les minorités francophones. Donc ils rendaient possible de créer les entreprises anglophones, les anglophones pouvaient participer au secteur public ainsi que d'utiliser les écrits anglais. Les relations avec les anglophones facilitaient aux francophones québécois l'apprentissage et la compréhension de l'anglais.

En ce qui concerne les immigrants, la plupart d'entre eux s'intègre entre les francophones et les anglophones au Québec. Entre les années 1996 et 2001 73% des immigrants choisissaient le français tandis que seulement 27 % d'eux l'anglais. Il faut mentionner que par exemple durant les années soixante-dix c'était l'inverse. Ce fait contribuait à l'amélioration des relations entre les anglophones et les francophones.

La présence des allophones faisait que Québec, et surtout Montréal, sont devenues plutôt << *trilingue* >> que bilingue.⁷⁶

⁷³ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/qc_1971-20xx.htm

⁷⁴ <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait/demographie/?lang=fr>

⁷⁵ <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait/demographie/?lang=fr>

⁷⁶ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 135

Dans les années soixante-dix Québec marquait la diminution des gens travaillant dans agriculture. Ceux-ci quittaient la campagne et ils déplaçaient vers les villes. Ils commencaient à travailler dans les services de l'administration nationale et partageaient leurs vies avec des anglophones.

Dans le même temps on ouvrait les discussion sur l'autonomie de la province et l'identité nationale. Cependant le français ainsi que la culture française avait déjà une position et une tradition forte au Canada. Personne ne se rendait compte que la position de Québec et du peuple francophone dans l'état était très importante pour la stabilité de tout le pays.

C'est à cette époque-là que la province Québec est pour la première fois appelée << Québec >> ou << l'était Québec >> et les francophones québécois s'appelaient << Québécoises >>⁷⁷ Ce patriotisme n'était bien sûr pas accepté par les anglophones du Québec. La situation entre les anglophones et québécois s'exacerbait après l'acceptation d'ordre sur l'enseignement des langues dans les écoles. La plupart des nouveaux immigrants choisissaient l'anglais comme leur langue communicative et ils envoyaient leurs enfants aux écoles avec l'enseignemet en anglais. L'ordre imposait l'enseignemet en français dans les classes auparavant bilingues.

La question sur l'enseignemet des langues était beaucoup discutée et les politiciens étaient obligés de trouver la solution qui satisferait tout le monde.

En 1969 on adoptait la << **Loi 63** >>.⁷⁸ Celle-ci favorisait le français au Québec ainsi que permettait aux immigrants d'envoyer les enfants dans les écoles de leur choix. Pour la protection et le soutien du français on admettait aussi, cinq ans plus tard la << **Loi 22** >>.⁷⁹

Si on parle des lois importantes du Québec on ne peut pas oublier << **La Charte de la langue française** >>. Les auteurs voulaient surtout parer à la naissance du bilinguisme officiel et luttaien pour que le français devienne la seule langue du Québec.

Les lois et les ordres paradoxalement envenimaient les relations inamicales entre les anglophones et québécois. Ces derniers étaient persuadés que les lois encourageaient plus la minorité anglophone que leur langue française.

⁷⁷ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci, p. 168

⁷⁸ *Loi pour promouvoir la langue français au Québec*. Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci, p. 169

⁷⁹ *Loi sur la langue officielle du Québec*. Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci, p. 169

Les anglophones ne pouvaient pas s'accommoder de la perte de certains droits et privilèges et certains d'entre eux quittaient Québec.⁸⁰ La plupart d'entre eux quittaient la province et déménageaient par exemple à Toronto. Il y avait beaucoup de raisons pour quitter Québec et trouver un nouveau domicile. Les anglophones partaient pour trouver un meilleur travail, parce qu'ils ne voulaient pas travailler en français ou ils ne souhaitaient pas vivre comme la minorité. La plupart d'entre eux quittaient la province et déménageaient par exemple à Toronto ou à Ottawa. Les représentants de ces provinces doivent résoudre la question de savoir comment faciliter la vie des anglophones unilingues à l'époque du bilinguisme grandissant. Entre les années 1971 et 2001 276 000 anglophones québécois quittaient le Québec.

Paradoxalement durant cette période on remarquait aussi les anglophones canadiens qui venaient au Québec.

Dans toute la province et surtout à Montréal on peut trouver les restaurants avec le menu ou les écritaux en français pendant que les serveurs sont capables de parler anglais et français. Il s'agit de soi-disant << *l'unilinguisme institutionnel* et *le bilinguisme individuel* >> .

Le bilinguisme propose la possibilité de lier les relations non seulement avec les autres gens parlants anglais et français mais aussi avec le monde entier. Les anglophones au Québec, en comparaison des francophones vivants dans les provinces anglophones canadiennes, possèdent certains droits grâce à la loi constitutionnelle de 1867. Parmi les droits on peut nommer par exemple : les lois sont publiées en français et en anglais, il y a la possibilité d'utiliser l'anglais devant le parlement québécois ou il est possible de communiquer avec des organes provinciaux en anglais.⁸¹

⁸⁰ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 134

⁸¹ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci p.174, 175 traduit par Petra Hortová

8.2. L'Ontario et Ottawa

Ottawa se situe dans l' Ontario, où on parle français le plus à l'Est et près des frontières avec le Québec. L'anglais est la langue officielle de l' Ontario tandis que le français possède le statut officieux et il est utilisé surtout lors du rapport administratif. Le bilinguisme est obligatoire quant à l'éducation, la législation et devant les cours. *Loi sur les services en français*, modifiée en 2007, << *garantie le droit pour les citoyens de recevoir des services en français sur demande de la part de leur gouvernement provincial dans 25 régions désignées* >>. ⁸²

Selon le Recensement 2006 en Ontario 532 855 d'habitants parlent français. Il s'agit de la province qui est la plus peuplée de toutes les provinces canadiennes. L'Ontario compte presque la moitié de tous les habitants francophones vivants hors Québec. Les francophones peuvent étudier le français à l'école maternelle et secondaire ainsi que au collège et à l' université. 10 % des habitants francophones possèdent un diplôme universitaire. Ils peuvent profiter des services en français qui sont offerts par les centres de santé, centres de festivals, communautaires, de maisons d'édition. ⁸³

La vie sociale bilingue est faible en comparaison à la vie professionnelle. Les gens sont capables d'utiliser les deux langues officielles au travail ou pendant lors de relations commerciales mais généralement les amitiés sont réalisées dans les langues maternelles. ⁸⁴ En comparaison avec les autres provinces, à Ottawa il y a la possibilité de parler français dans toutes les institutions et les ministères fédéraux. 48,5% de la population francophone utilise le français au travail régulièrement. ⁸⁵

En 1970 la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* a publié un rapport de la capitale du Canada.

Selon ce rapport chaque capitale devra être la place où les gens de culture et langues différentes se rencontreront, vivront et travailleront ensemble. ⁸⁶ La capitale doit être l'exemple pour les autres ville en ce qui concerne le bilinguisme et la protection de minorité.

⁸² http://www.fcfa.ca/profils/documents/ontario_fr.pdf

⁸³ http://www.fcfa.ca/profils/documents/ontario_fr.pdf

⁸⁴ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 162

⁸⁵ www.ofa.gov.on.ca

⁸⁶ Du livre: Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 162 par Petra Hortová

Si on regarde Ottawa 30 ans après ce rapport, on voit qu'elle est devenue vraiment la ville bilingue et elle est ouverte aux langues, styles et classes distinctes. Les noms des rues sont bilingues, les services sont bilingues et les permis de conduire ou les cartes de santé sont délivrés en anglais et en français.

Il y a le paradoxe qu' à Ottawa, on peut trouver beaucoup des magasins qui sont possédés par les francophones, mais ceux-ci ne le montrent pas. Ils sont modérés et leur langue maternelle est quelque chose de privé pour eux. Dans la capitale il y a le quartier historique français qui rend la culture et la tradition française vive. Dans son voisinage il y a le parking avec le marquage en anglais et en français.

Pour la vie dans l' Ontario il faut se comporter comme le vrai Franco-Ontarien et savoir travailler aussi en anglais. Les marchands indiquent leurs noms aussi dans les deux langues : *Financial consultant / Conseiller financier Jean-Paul Bélanger ; avocat-notaire / lawyer-notary ; Designer / Couturier...*⁸⁷

En 2001 les petites entreprises recevaient l'aide et les dotations pour qu'elles puissent offrir les services en anglais et en français.

⁸⁷ Fraser G., *Sorry, I don't speak french*, 2006, McClelland & Stewart, p. 167

8.3. Les provinces des Prairies

8.3.1. L'Alberta

Selon le Recensement 2006 en Alberta se trouvent 68 435 d'habitants qui parlent français. Plus de 2 000 000 d'habitants parlent anglais. Les francophones en Alberta ont les droits garantis par la loi constitutionnelle. La province elle-même a adopté *Alberta School Act* en 1995 qui donne aux francophones le droit de gérer leurs écoles. A partir de 1990 les francophones ont le droit à un procès en français en matière criminelle. Malgré que les francophones aient le droit de communiquer en français auprès des institutions ils ne l'utilisent pas.

Parler français avec les fonctionnaires c'est presque impossible. La plupart d'eux parlent seulement anglais. Les services en français sont offertes à la population moyennant la *Direction de l'éducation française*.

8.3.2. Le Saskatchewan

Le Saskatchewan est une grande province agricole. 819 080 d'habitants parlent anglais et 17 575 d'habitants parlent français. La politique linguistique est presque la même que celle de l'Alberta. Les droits des citoyens sont garantis par la loi constitutionnelle. Le bilinguisme dans les organes provinciaux n'existe presque pas. Néanmoins, la *Loi relative à l'utilisation de l'anglais et du français dans le Saskatchewan* rend l'utilisation des deux langues officielles du pays à l'Assemblée législative.

Dans l'état du Saskatchewan il y a l'*Office de coordination des affaires francophones* (OCAF).

L'Office offre les services comme par exemple: la traduction vers le français et l'anglais aux ministères, un service téléphonique moyennant lequel elle donne des renseignements en français aux francophones sur les services du gouvernement provincial.⁸⁸

⁸⁸ <http://www.salic-slmc.ca/>

8.3.3. Le Manitoba

47 110 des habitants du Manitoba parlent français. En 1980, grâce à l'adoption de la *Loi sur l'application de l'article 23 de l'Acte du Manitoba aux textes législatifs*, le français ainsi que l'anglais sont reconnues comme langues de la législation du Manitoba.⁸⁹ L'Administration municipale offre ses services dans la langue de la minorité française grâce à la *Loi de la Ville de Winnipeg* du 1971. Il s'agit aussi d'une seule loi provinciale au Canada qui force l'institution municipale de fonctionner aussi dans la langue de la minorité linguistique. Pour permettre l'éducation en français pour les francophones il existe, dans le Manitoba, le *Manitoba Public Schools Act* de 1967.

8.4. Le Nouveau-Brunswick

La province Nouveau-Brunswick est formellement bilingue quant aux domaines de la législation, de la justice, de l'éducation et des services gouvernementaux. Cette province compte 237 575 personnes qui parlent français et 468 225 qui parlent anglais, selon le Recensement de 2006. La plupart des francophones vit au sud-est de la province. Les francophones sont de la culture acadienne. Les acadienne du Nouveau-Brunswick sont la troisième communauté la plus nombreuse du Canada. Ces derniers ont lutté longtemps pour l'autonomie de l'état acadien et puis pour l'égalité entre les anglais et les français.

Dans cette province il y a *Le commissaire aux langues officielles* qui possède le mandat << *de superviser les organismes gouvernementaux, les sociétés des tribunaux de la province, les forces policières, les municipalités ayant une minorité linguistique officielle d'au moins 20 % de la population* >>.⁹⁰ A partir de 2002 les communes avec au moins 20 % de la population de minorité française doivent rédiger les avis en anglais et en français.

Les étudiants peuvent étudier dans les écoles de tous les rangs avec l'apprentissage du français, en considération du nombre des élèves dans une classe.

⁸⁹ <http://www.salic-slmc.ca/>

⁹⁰ <http://www.salic-slmc.ca/>

Dans le Nouveau-Brunswick les étudiants à côté de leur langue maternelle doivent étudier aussi le deuxième langue officielle du pays.⁹¹

8.5. La Nouvelle-Écosse

Dans cette province seulement 34 920 d'habitants parlaient français en 2006. Dans la Nouvelle-Écosse, comme dans la plupart des autres provinces anglophones, il est difficile de parler français dans les institutions provinciales. Les francophones tombent sur les fonctionnaires unilingues dans la plupart des cas. La minorité francophone a droit de parler français devant le tribunal en matière criminelle.

La province n'a pas d'organisme linguistique à l'intention des anglophones ainsi que des francophones. Malgré tout il y a le *Bureau des affaires acadiennes* qui assure la communication entre l'appareil gouvernemental provincial et la communauté. La *Direction des services acadiens et de langue française* (DSALF) contrôle et approuve les travaux d'élaboration de programmes d'études destinés à l'éducation en français.⁹² Grâce à la *Loi sur l'éducation* qui a été modifiée en 1981, les francophones peuvent obtenir un enseignement dans leur langue maternelle dans les écoles acadiennes << là où le nombre le justifie. >>

8.6. La Colombie-Britannique

Dans la Colombie-Britannique la minorité francophone se trouve le plus souvent dans les grandes villes de la province, à Victoria et à Vancouver. Environ 63 295 habitants confirmaient, pendant le Recensement 2006, que leur langue maternelle était le français. Plus de 2 000 000 d'habitants parlent anglais. On voit que la population anglophone a une grande domination dans cette province. L'anglais est une langue officielle de facto et par exemple au Parlement provincial il faut ni rédiger ni communiquer dans les deux langues officielles.

La situation auprès des organes municipaux est pareille comme dans la plupart des autres provinces anglophones – les francophones ont le droit de communiquer en français mais surtout à cause des connaissances faibles du français parmi les représentants de ces organes, ils préfèrent l'anglais.

⁹¹ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci

⁹² <http://www.salic-slmc.ca/>

Les droits des francophones sur l'éducation sont garantis par *La Charte des droits et libertés*. L'article 23 de la Charte dit que les districts scolaires doivent offrir l'enseignement en français là où on trouve au moins 10 enfants francophones.

8.6. La Terre-Neuve- et-Labrador

98% de tous les habitants ont l'anglais pour leur langue maternelle. C'est ici où la communauté francophone est la plus vieille car la Terre-Neuve a été découverte au 15^e siècle et puis abondamment visitée par les pêcheurs français.⁹³

La population française est faible. Les francophones vivent dans la capitale St. John's ou sur la presqu'île Prot-au-Port. Il n'y a aucune loi pour la protection de cette minorité. Pendant les années quatre-vingt-dix, le cabinet provincial reconnaissait ses obligations aux termes de l'article 23 de Charte. Le cabinet donne son accord pour créer un conseil scolaire francophone.

8.7. L'Île-du-Prince-Édouard

La langue française n'a aucun statut dans cette province. L'anglais est la langue officielle de facto. Les élèves ont la possibilité d'avoir l'enseignement en français grâce à la Charte canadienne et la province a adopté le *School Act*. Devant les tribunaux de droit civil on parle anglais. En ce qui concerne les procès en matière criminelle, les francophones peuvent demander le cours de procès en français.

8.8. Les Territoires fédéraux

Nunavut, Territoires du Nord-Ouest et Yukon sont les territoires créés par le Parlement canadien. Selon le Recensement de 2006 le français est la langue maternelle de 1050 habitants des Territoires du Nord-Ouest, de 1 225 habitants du Yukon et seulement 410 des gens parlent français à Nunavut.⁹⁴

Le français n'a aucun statut dans ces territoires. Néanmoins, quelques articles de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que de la *Loi constitutionnelle*, engagent les gouvernements territoriaux à une certaine forme de bilinguisme officiel

⁹³ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci

⁹⁴ <http://www.statcan.gc.ca/>

9. Les Français en Louisiane

Comme j'ai marqué dans la partie sur l'histoire - l'Amérique française ne se composait pas seulement du Canada mais aussi de la Louisiane. L'histoire de cet état est très riche et intéressante. L'histoire des francophones en Louisiane est liée à celle de l'Acadie. Après l'occupation de l'Acadie, plusieurs autochtones immigraient vers la Louisiane. C'était l'état qui représentait une terre d'asile pour beaucoup de immigrants. La population était composée surtout des créoles, qui se sont installés au sud de la Louisiane en 1739, des Acadiens, venants vers 1755 et puis des descendants des esclaves de Saint-Domingue, d'Afrique ou d'Had'ti. Les créoles et les acadiens étaient dans le passé les minorités les plus nombreuses en Louisiane.

La domination des Français dans ce pays est évidente jusqu'au 1803. En 1803 Napoleon a vendu Louisiane aux États-Unis. Pendant son l'histoire longue la Louisiane était sous la gestion des français, des espagnols et des Américains. La présence de ces trois cultures et langues est visible jusqu'à présent.

En ce qui concerne la situation linguistique de la Louisiane, on peut dire qu'il n'y a pas une langue officielle *de jure*. L'anglais est une langue officielle *de facto*. La Louisiane compte à peu près 4,5 millions d'habitants. Un tiers est représenté par les noirs, les descendants des esclaves d'Afrique. Plus de 90 % des habitants parlent anglais et environ 4,8 % parlent français.⁹⁵ Il faut dire que presque 800 000 habitants de la Louisiane sont d'origine française. Selon les statistiques 200 000 d'entre eux parlent français à la maison. La position de cette langue donc n'est pas trop visible en public.⁹⁶ Dans le passé il y avait une grande présence du français et de l'espagnol. C'était causé surtout par l'existence des immigrants surtout les acadiens et les créoles. Ces minorités parlaient du français qui était différent du français standard. Le créole par exemple est une mélange des mots d'origine française, anglaise, espagnole ou africaine.

⁹⁵ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-3pol-Ing.htm>

⁹⁶ <http://www.frontenac-ameriques.org/la-francophonie-en-amerique/article/la-francophonie-en-amerique-du>

9.1. Le statut du français

A partir de 1812 la Louisiane adoptait 11 Constitutions. Paradoxalement aucune Constitution ne déclare de langue officielle d' état. Les Constitutions plus au moins résoudre la situation linguistique et la position des différentes langues. J'aimerais bien citer quelques exemples des Constitutions. La première Constitution de 1812 affirmait que tous les documents officiels doivent être publiés en anglais. La Constitution de 1845 autorisait le bilinguisme dans les écoles écoles publiques. En 1864 la nouvelle Constituion déclarait l'anglais comme une seule langue de la loi et des cours et par exemple la Constitution de 1868 interdisait l'usage de toute autre langue que l'anglais.

Dans l'histoire de la Louisiane, on voit que le français, son usage et sa présence n'était pas très populaire et il y avait plutôt des efforts afin de supprimer cette langue de la vie publique. Surtout pendant le 20^e siècle l'utilisation du français était plus faible qu'auparavant – par exemple entre les années 1682-1803 le français était une langue officielle *de facto*. Jusqu'à la fin du 19^e siècle on a remarqué encore quelques lois, qui ont une prédilection pour l'enseignement de l'anglais. Le français était plus au moins toléré, mais il n'avait plus aucun statut officiel. Selon la Constitution du 1921 l'enseignement de l'anglais était déclaré aux écoles publiques. Les professeurs avaient même le droit de punir les élèves qui parlaient français durant le cours.

La Constitution du 1921 était remplacée par la nouvelle Constitution en 1975. Celle-ci existe jusqu'au aujourd'hui. Une seul article concernant la situation linguistique est l'article 12 qui dit : << *Le droit du peuple de préserver, favoriser et promouvoir ses origines respectives, historiques linguistiques et culturelles, est reconnu* >>.⁹⁷

⁹⁷ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-3pol-Ing.htm>

9.1.1. Les lois linguistiques

La politique linguistique, en ce qui concerne le français est faible. Néanmoins il y a plusieurs lois qui ajustent la position du français :

Loi établissant le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) de 1968, Loi sur la télévision française en Louisiane ou Lois scolaire sur l'enseignement du français en Louisiane. La politique linguistique est visible aussi par exemple dans le *Code civil*, le *Code de procédure civile* ou le *Code des enfants*. Le Code civil est écrit en français et tout les juges doivent être capables de le lire en français. Les minorités linguistiques ont le droit d'avoir un interprète devant la cour et les documents officiels peuvent être diffusés en anglais et en français.

Les lois sur l'éducation disent que les écoles publiques sont obligées d' offrir l'enseignement du français comme langue secondaire pour une durée de 5 ans dans les écoles primaires et de 3 ans dans les écoles secondaires; § 272 : << *La langue et la culture françaises ainsi que l'histoire des populations françaises en Louisiane et ailleurs dans les Amériques doivent être dispensées durant quelques années successives dans les systèmes d'écoles primaires et secondaires de l'État [...]* >>⁹⁸

Dans les écoles primaires il existe aussi le programme d'immersion en français (mais aussi en espagnol) qui est géré par le CODOFIL. Les élèves y commencent à l'âge de cinq ans. Certains écoles au niveau du collège aussi offrent la continuation avec l'immersion en français.⁹⁹ Les écoles secondaires sont obligées de proposer l'enseignement du français, comme seconde langue, pendant cinq ans. Les élèves qui souhaitent d'entrer à l'université ont la possibilité de prolonger de deux ans l'enseignement. En Louisiane, toutes les universités offrent l'enseignement du français, dans des départements de langues étrangères et par exemple l'université d'État de Louisiane à Baton Rouge comprend un département d'études françaises et francophones.¹⁰⁰

⁹⁸ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-3pol-Ing.htm>

⁹⁹ Organisation internationale de la Francophonie :*La Francophonie dans le monde 2006-2007*;Nathan, Paris, 2007

¹⁰⁰ Organisation internationale de la Francophonie :*La Francophonie dans le monde 2006-2007*;Nathan, Paris, 2007

9.2. CODOFIL

Le Conseil pour le développement du français en Louisiane a été créé en 1968 par un acte de la législature. Le but de cet acte était la protection des francophones de Louisiane. Par le biais du CODOFIL les politiciens luttent pour redonner au français le statut de deuxième langue actuelle. Il a été créé grâce à l'effort de James Domengeaux qui voulait soutenir l'enseignement du français et la présence de cette langue en Louisiane. Après sa création la France ou le Québec commençaient à envoyer les professeurs de français en Louisiane. En plus, moyennant CODOFIL, les étudiants ont l'occasion de recevoir une bourse pour poursuivre des études en France, au Canada ou en Belgique. Il y a les accords concernant des échanges d'étudiants entre la Louisiane et la France et la Belgique.¹⁰¹

D'après l'Acte 409, le CODOFIL a le pouvoir de << *faire tout ce qui est nécessaire pour encourager le développement, l'utilisation et la préservation du français tel qu'il existe en Louisiane pour le plus grand bien culturel, économique et touristique pour l'état.* >>¹⁰²

Grâce au CODOFIL, les citoyens de la Louisiane, d'origine française mais aussi ceux d'une autre origine, ont l'occasion d'apprendre et d'utiliser le français et de sauvegarder l'héritage acadien, créole et francophone en Louisiane.

¹⁰¹ Organisation internationale de la Francophonie : *La Francophonie dans le monde 2006-2007*; Nathan, Paris, 2007

¹⁰² <http://www.codofil.org/francais/whatis.html>

10. Les langues de la France

Au 1^{er} janvier de cette année, la population française atteint 65 millions d'habitants, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.¹⁰³ La langue officielle du pays est le français. Environ 82 % de la population parle de cette langue.

En France on ne parle pas vraiment de << *minorités linguistiques* >>, puisque tout le monde parle, ou est censé, parler français. Il s'agit d'un résultat de la construction historique ancienne du royaume, et du très gros travail d'acculturation au français effectué par l'école de la III^e République.

Les Français disent que les minorités n'existent pas dans leur pays, parce que tout le monde qu'y vit est Français. Jacques Chirac a déjà parlé de ce sujet en 1977 << [...] *A cet égard, le problème le plus délicat qui reste à résoudre au sein de la nation française est celui du droit à l'identité et à l'expression culturelle des minorités. A juste titre, notre système démocratique ignore le phénomène minoritaire. Un Français vaut un Français, quelle que soit sa personnalité propre ou son identification collective [...]* >>¹⁰⁴ La France préfère le système d'état où tout le monde a les mêmes droits et il vit donc dans un état universel. Dans ce cas la France a beaucoup de commun avec les États-Unis parce que les étrangers et les immigrants tôt ou tard s'assimilent à la société. En comparaison avec le Canada ou les états d'Europe comme l'Espagne ou la Belgique, la France ne distingue pas les droits minoritaires. Par exemple dans ces pays-là il n'y a pas de langue nationale unique.

Il y a cependant de très petites minorités de citoyens français qui parlent (en plus du français) ce qu'on appelle des << *langues régionales* >>: principalement *le breton, le basque, le catalan, le normand, le gallo, le wallon [...]* (voir Annexe 2).

¹⁰³ <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1332/ip1332.pdf>

¹⁰⁴ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-1demo.htm>

Les gens qui parlent ces langues sont généralement les Français, nés et qui résident en France. Pour la plupart des politiciens français, les langues régionales ne sont que des langues secondes, autrement dit des langues apprises.¹⁰⁵ Ces langues sont en voie de disparition, parce qu'il n'y a plus que les personnes très âgées qui les parlent vraiment. Il est possible cependant depuis quelques années d'apprendre ces langues à l'école.¹⁰⁶

A côté des langues régionales on peut distinguer aussi les *langues minoritaires* et *langues étrangères*. Les langues minoritaires et étrangères sont les langues des gens venant en France, qui ont pour langue maternelle une autre langue que le français. Il faut rappeler qu'en France, à côté de la population française, on trouve les populations étrangères et immigrées. Les étrangers sont ceux, qui résident en France, mais ils n'ont pas la nationalité française. La population immigrée << ...des personnes qui résident en France et qui sont nées étrangères dans un pays étranger. >>¹⁰⁷ Les langues étrangères le plus utilisées, à la suite de la migration des gens et de leurs familles, sont : *l'arabe, l'espagnol, le portugais, l'italien, l'allemand, le polonais et le turc.*¹⁰⁸

Il y a les étrangers qui sont nés en France et inversement certains immigrés ont acquis la nationalité française. Cette phrase on explique que tout étranger ne doit pas être toujours un immigré et inversement.

¹⁰⁵ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-1demo.htm>

¹⁰⁶ Les cours d'Histoire modern, Madame Catherine Denys, le mois de mars, Olomouc

¹⁰⁷ <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/IMMFRA05.PDF>

¹⁰⁸ *Langues régionales, langur étrangères: de l'héritage à la pratique*, François Clanché, Février 2002, www.insee.fr

10.1. La position des langues régionales et étrangères à la maison

Dans le chapitre précédent, j'ai présenté les langues différentes de la France. Maintenant j'aimerais bien montrer quelques statistiques concernant l'utilisation et la transmission de langues régionales et étrangères.

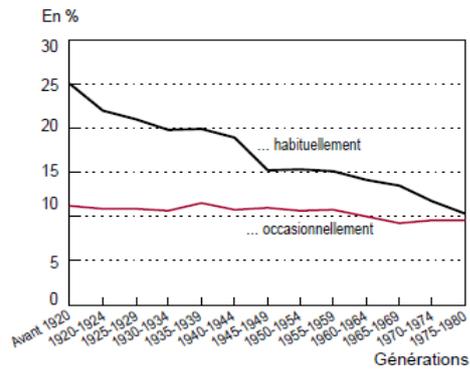
La transmission de ces langues aux enfants diminue avec les générations. Par exemple parmi les adultes qui sont nés dans les années trente 11 % déclare que ses parents lui parlaient, à côté du français, aussi une autre langue occasionnellement et environ 22 % habituellement. Pour la comparaison, en ce qui concerne les gens nés dans les années soixante-dix, seulement 9% entendait une autre langue de ses parents dans son enfance occasionnellement et 14 % habituellement (voir *Graphique 5*). Malgré que presque 5,5 millions des personnes parlât avec leur parents au moins une langue étrangère ou régionale, aujourd'hui seulement un tiers d'eux retransmet ces langues aux propres enfants.¹⁰⁹ Cela explique le fait que surtout les langues régionales sont presque perdues aujourd'hui (voir *Graphique 6*). Les langues régionales sont rarement utilisées par rapport à celles étrangères. L'usage d'une langue étrangère en famille augmente. Ce fait est causé par l'éducation d'un enfant soit à l'étranger soit par les parents nées à l'étranger qui se sont venus avec leur enfant en France (voir *Graphique 7*).

L'enfant ne doit pas obtenir seulement une langue étrangère de ses parents. Aujourd'hui, en France, il y a les familles où les deux parents sont d'origine étrangère. Ils parlent, chacun une langue étrangère, mais seulement 5 % d'eux transmet ces deux langues à leurs enfants.

Les adultes apprennaient les langues étrangères et régionales soit à travers leur parents, soit pendant leurs études. Une Française sur cinq déclarait sur *Enquête Étude de l'histoire familiale 1999* pour l' Insee, qu'il utilise pour discuter avec l'ambiance de temps en temps une langue étrangère ou régionale qu'il ne recevait pas de ses parents.

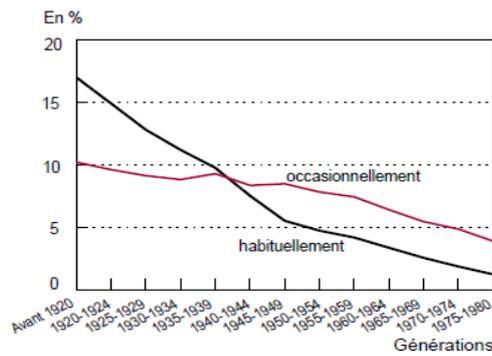
¹⁰⁹ *Langues régionales, langues étrangères: de l'héritage à la pratique*, François Clanché, Février 2002, www.insee.fr

Graphique 5 : Une langue autre que le français – Proportion d’adultes par génération à qui les parents parlaient durant leur petite enfance une autre langue que le français.



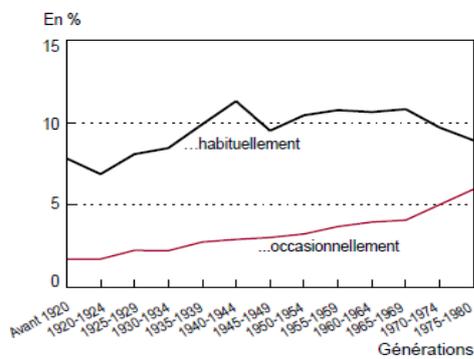
Source : *Langues régionales, langur étrangères: de l’héritage à la pratique*, François Clanché, Février 2002, www.insee.fr

Graphique 6 : Les langues régionales -Proportion d’adultes à qui les parents parlaient une langue régionale



Source : *Langues régionales, langur étrangères: de l’héritage à la pratique*, François Clanché, Février 2002, www.insee.fr

Graphique 7 : Les langues étrangères – Proportion d’adultes à qui les parents parlaient une langue étrangère



Source : *Langues régionales, langur étrangères: de l’héritage à la pratique*, François Clanché, Février 2002, www.insee.fr

Pour l'enfant c'est vraiment utile quand les parents lui parlent, à côté du français, une autre langue étrangère. Ils lui facilitent la vie future, parce que avec l'utilisation au moins de deux langues mondiales la personne sera plus demandée par exemple dans le marché du travail. On ne peut pas oublier que moyennant la transmission de la langue, surtout les immigrés, maintiennent leur culture et leur langue vive.

10.1.1. L'utilisation des langues à la maison au Canada et en France

Si on compare la position de langues parlée à la maison au Canada et en France, on voit que dans ces deux pays, la langue officielle prédomine dans les ménages. Il faut mentionner quand même, qu'au Canada, il y a deux langues officielles - l'anglais et le français. L'anglais est la langue maternelle de la plupart de la population canadienne, le français est conservé surtout dans la province du Québec et chez les francophones vivant hors du Québec. L'anglais est utilisé à la maison par 68 % de la population française 6 690 128 d'habitants (23% de toute la population du pays) parlent français à la maison.¹¹⁰ Ce pourcentage est haut surtout grâce au Québec. L'utilisation du français à la maison est supportée aussi dans le ménage de conjoints mixtes. Si l'un des parents parle français et l'autre parle anglais, ils essayent de parler les deux langues aux enfants. Aujourd'hui les adultes sont conscients de la nécessité de connaître ces deux langues officielles.

Les autres langues les plus diffusées sont le chinois, l'espagnol, l'allemand, l'italien, le polonais etc. L'usage de ces langues augmente. Pendant les 25 dernières années c'était une croissance de 3%.¹¹¹ L'usage de langues étrangères dans les ménages français augmentait aussi. On peut expliquer ce fait par la croissance de l'immigration et par les mariages mixtes entre les français et les étrangères. Ces derniers souhaitent que leurs enfants connaissent aussi leur langue maternelle.

¹¹⁰ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci

¹¹¹ Kadlec J. *Francouzština v Kanadě*, 2005, Univerzita Palackého v Olomouci

En France les langues régionales sont parlées plutôt chez les gens qui veulent lutter pour la survie de ces langues. On peut dire que ces langues sont aujourd'hui considérées comme la partie importante du pays. Cette situation est la même chez les minorités francophones vivant hors du Québec. Ils veulent aussi imposer l'utilisation du français est conserver son existence.

Les gens qui ne parlent pas les langues officielles à la maison sont les immigrants qui se sont venus au Canada ou en France soit pour trouver un boulot, soit pour trouver un asil. Ce sont les gens qui tout d'abord ne connaissent pas les langues officielles mais tôt ou tard ils sont forcé à les apprendre.

10.2. L'enseignement des langues étrangères et régionales

10.2.1. La comparaison de l'éducation linguistique en France et au Canada

Avant que je ne commence à décrire la position des langues étrangères et régionales dans les écoles françaises, j'aimerais bien résumer la situation du français par rapport aux institutions d'enseignement au Canada.

Les francophones canadiens, hors Québec, ont le droit à l'enseignement en français garanti par la loi. Les anglophones vivants au Québec ont les mêmes possibilités d'étudier en anglais. Grâce au programme d'immersion et les relations avec les francophones, la minorité anglophone au Québec est quasiment bilingue.

Il y a les provinces où les classes avec le français sont ouvertes seulement si ces classes ont le nombre d'élèves requis par la loi. Les francophones peuvent étudier le français au lycée et au collège soit dans le cadre du programme d'immersion soit comme la langue seconde. On peut trouver aussi les Universités avec les facultés spécialisées dans l'enseignement de la littérature et de la langue française (*l'Université d'Ottawa en Ontario, University of Alberta, Alberta ou Collège universitaire de Saint-Boniface, Manitoba [...]*) Il existe aussi les instituts de l'enseignement linguistique qui veillent à améliorer les conditions de l'enseignement.

Si on compare la position des langues étrangères et régionales dans les écoles et les universités en France, avec l'enseignement du français au Canada, on voit quelques points différents. On peut dire que les politiciens canadiens vont à la rencontre des minorités linguistiques plus que les français. J'ai déjà mentionné qu'en France on essaye plutôt d'oublier qu'il y a les gens parlant des langues différentes. Au Canada, en général les francophones ont le droit d'utiliser leur langue maternelle devant les juges ou en relations avec les bureaux. Malgré cela il est difficile de trouver des travailleurs travailler des bureaux qui connaissent bien les deux langues officielles du pays. En France, le français est une seule langue du contact administratif ou judiciaire. En ce qui concerne d'enseignement la situation est un peu différente.

L'enseignement linguistique est en main des provinces, au Canada. En France c'est une question réservée au ministre de l'Éducation. Toutefois c'étaient les opinions et les voix publiques qui poussaient les représentants d'état à s'intéresser à la position des langues régionales et étrangères dans les écoles.

Par la parution de la *Circulaire 95-086* en 1995, le ministre d'Éducation arrange l'enseignement des langues régionales et de la culture régionale. Le ministre laisse voir le besoin de protéger les langues régionales comme le patrimoine national. L'enseignement des langues régionales dans les écoles primaires est fondé sur le principe du caractère bénévole.¹¹² C'est pareil au Canada. Là - bas les parents aussi envoient leurs enfants dans les écoles de leur choix. Tout d'abord on a envisagé 1 ou 3 heures du cours dans la langue régionale ou de la langue régionale par semaine.

*L'Arrêté du 30 mai 2003 sur le programme transitoire d'enseignement des langues étrangères ou régionales au cycle des approfondissements de l'école primaire*¹¹³ est une autre action d'état pour faciliter l'enseignement des langues régionales en France. Son Article 1 dit : << *Les dispositions précisées en annexe du présent arrêté comptent, pour le basque, le breton, le catalan, les langues régionales d'Alsace et des pays mosellans et l'occitan-langue d'oc, le programme transitoire jusqu'à la rentrée 2008 de l'enseignement des langues vivantes et étrangères pour le cycle des approfondissements de l'école primaire [...] >>¹¹⁴ Il s'agit donc de l'enseignement bilingue qui propose la langue française plus la langue régionale.*

Les arrêtes du ministre de l'Éducation ainsi que l'amélioration de condition de l'enseigement dans les école primaires et l'augmentation du nombre d' heures d'éducation sont le resultat pour le fait que le nombre des élèves étudiants les langues régionales augmentaient. En 1997 c'était 335 000 d'élèves et entre les années 2005-2006 c'était déjà 404 000 élèves.¹¹⁵

¹¹² http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

¹¹³ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

¹¹⁴ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

¹¹⁵ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

Au Canada et en France, il y a des obstacles qui embarrassent l'enseignement des langues régionales dans les écoles primaires. Ce sont surtout le manque de finances et de professeurs qualifiés. Pour améliorer les cours du français en Louisiane, par exemple, la France ou la Belgique y envoient les professeurs de français, au Canada il y a les locuteurs québécois qui travaillent dans les autres provinces, mais où on peut trouver les professeurs des langues régionales en France ? Il faut surtout donner l'argent pour l'enseignement des gens, supporter l'enseignement de langues régionales dans les universités. Pendant mon séjour à Lorient (Bretagne) où j'ai fait mes études à l'Université Bretagne-Sud, j'ai remarqué que les étudiants français avaient les cours obligatoires de l'anglais, l'espagnol, le chinois, le portugais, l'allemand mais le cours de breton n'était que facultatif. Au Canada, les universités élèvent les professeurs de français, malgré que cette langue y soit seulement la deuxième langue. Dans les universités dans ces deux pays les élèves ont la possibilité de choisir entre plusieurs langues du monde.

Au contraire du Canada, en France, il y a les écoles privées, on dit *les écoles associatives* qui sont dotées par l'état et qui se spécialisent seulement à l'enseignement des langues régionales. Ce sont par exemple *Ikastola en basque, Bressola en catalan ou Diwan en breton [...]* Mais on envisage de nouveau le problème avec le financement. A cause de la situation financière qui est mauvaise, Diwan a perdu le statut d'école associative.¹¹⁶

J'ai déjà mentionné que le programme d'immersion en français a un succès au Canada, parmi les francophones et les anglophones. En 2001 le *Conseil académique des langues régionales* a essayé entre autres d'installer le programme d'immersion des langues régionales. Malgré tous les efforts, le Conseil d'état a refusé tous les programmes d'immersion. Selon le Conseil, il pourrait être troublé l'obligation d'utiliser le français comme la langue d'éducation.

Au contraire du Canada, la France n'a pas l'enseignement multiculturel dans son système d'enseignement. Les représentants du pays ont aussi la volonté faible de supporter l'enseignement d'autres langues que le français.

Il faut quand même souligner que la plupart de langues étrangères est enseignée soit dans les écoles privées soit dans les universités comme les langues secondaires aussi au Canada.

¹¹⁶ http://www.tlfq.ulaval.ca/ax1/europe/france-3politik_minorites.htm

Si on regarde le niveau de la position des langues étrangères dans les écoles, la situation est pire que la position des langues régionales. L'état supporte l'enseignement des immigrants dans les langues d'origine pour faciliter leur intergration et l'assimilation. Il existe quand même la peur de la perturbation de l'unité d'état et de la création de communautés linguistiques. Les politiciens donc supposent que les immigrants tout ou tard reviennent dans leurs pays d'origine.¹¹⁷

La politique linguistique est globalement faible en France. Tout le monde est persuadé que tous les gens parlant une langue différente que le français accepteront le français. C'est la nécessité pour trouver un boulot, pour avoir le succès dans les études, pour s'assimiler etc.

¹¹⁷ http://www.tlfq.ulaval.ca/ax1/europe/france-3politik_minorites.htm

10.3. La politique linguistique

Avant la comparaison des lois linguistiques au Canada et en France, il faut un peu ébaucher la place des langues régionales et étrangères à l'Administration gouvernementale. On sait qu' au Canada les compétences particulières sont divisées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La politique et les lois linguistiques sont les choses qui sont communes pour les gouvernements fédéraux et provinciaux. En France la politique linguistique est pleinement entre les mains du gouvernement d'état. Autant qu' au Canada, la justice française tolère les minorités linguistiques. Le français est la langue principale de la justice. Quand même les Basques, les Corses, l'Alsaciens et les Allemands peuvent parler leurs langues dans les tribunaux sans la participation d'un interprète. Il ne s'agit pas néanmoins d'un droit. Les personnes non-francophones ont le droit à un interprète. Les procès verbaux dans les conseils municipaux ainsi que dans les tribunaux sont dressés en français. Devant le conseil municipal il est possible de parler la langue régionale.¹¹⁸

Si on regarde les services administratifs, on voit, qu' au Canada, ils est possible de parler français devant les bureaux et de recevoir les documents rédigés dans cette langue presque dans toutes les provinces. Malgré que les francophones canadiens aient ce droit, garanti par la loi, ils font face aux connaissances linguistiques faibles des travailleurs dans l'administration. En France, le français est obligatoire pour les documents dressés, mais en ce qui concerne le contact oral, il est possible de parler la langue régionale. Sous la condition que les travailleurs dans l' administration la parlent.

Les écritaux bilingues, par exemple les noms de rues, de communautés ou de villes, sont visibles en Louisiane, au Canada et aujourd'hui grâce aux efforts des conseils communaux ou généraux aussi dans certains régions française (Voir Annexe 5).

¹¹⁸ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

10.3.1. Les lois linguistiques

Au Canada il y a beaucoup des lois linguistiques relatives à l'usage et la position des langues officielles et minoritaires. Presques chaque province a ses lois linguistiques, rédigées par ses représentants. A côté de ces lois, au niveau de la fédération, l'utilisation des langues est ajustée par exemple par la *Constitution*, *Loi sur les langues officielles* ou *le Règlement sur les langues officielles* [...].

Au contraire de la législation linguistique canadienne celle française est relativement jeune. A partir de la fin de la deuxième guerre mondiale on trouve environ une dizaine des projets de la loi concernant des langues minoritaires et régionales. La législation linguistique est l'objet fréquent de débats des politiciens français. Ils refusaient aussi quelques projets de loi par exemple *le projet de loi sur le statut des langues régionales* qui était prévu pour 2009 et ils n'ont pas ratifié la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*¹¹⁹.

L'Article 2 de la Constitution française dit : << *La langue officielle de la République est le français. Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la nation* >>. ¹²⁰ La Constitution résout la position des langues du pays et comme chez nous, toutes les autres lois ne doivent pas être en contradiction avec la Constitution.

Il y a quatre lois importantes qui touchaient la problématique de l'usage des langues régionales dans le secteur public ou dans les écoles.

La Loi Deixonne de 1951- la première loi installant l'éducation des langues régionales. Elle protège la langue française ainsi qu'elle soutient les langues régionales. La Loi Deixonne affirme l'enseignement des langues régionales dans les écoles maternelles et primaires, assurant le principe du bénévolat. La loi a été abrogée et combinée avec la loi Haby de 1975.¹²¹

¹¹⁹ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

¹²⁰ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

¹²¹ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

La loi Haby de 1975 quant à l'éducation et offre la possibilité d'organiser un enseignement des langues régionales pour toutes les minorités qui les parlent s'ils le demandent.¹²²

Les lois qui protègent le français, sont **la Loi Bas-Lauriol** de 1975 et **la Loi Toubon**. On a déjà mentionné le bilinguisme des affiches et les panneaux. Chaque affiche et panneau public doit être écrit en français. C'est pareil pour la publicité commerciale. Il est quand même possible de rajouter aux inscriptions françaises, les traductions en langue étrangère ou régionale. On peut donc voir les affiches bilingues dans les bâtiments, les véhicules ou les lieux publics. Tout cela était garanti aussi entre autres par la Loi Bas-Lauriol.¹²³

La Loi Toubon de 1994 : <<Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics >>¹²⁴ Cette loi remplace la Loi Bas-Lauriol et elle en vigueur de nos jours. Elle est accompagnée par **Code de l'éducation** relative à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur : << Un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage. >>¹²⁵

L'État français ne considère pas les locuteurs de langues régionales comme des minorités linguistiques. Ils sont considérés Français. Malgré le fait que les représentants des régions manifestent souvent ils ne prennent les droits ni suffisants ni égaux avec ceux français. Les autres états de l'EU veillent sur leurs minorités linguistiques et ils leur garantissent les droits plus vastes que les Français. Cela est une grande différence non seulement entre la France et le reste de l'Union Européenne mais aussi entre ce pays et le Canada.

¹²² http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

¹²³ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

¹²⁴ http://www.langue-francaise.org/Loi_toubon.php

¹²⁵ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

L'attitude de la France sur les minorités linguistiques déclare aussi le fait que la France ne ratifie pas *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. La France a signé cette Charte en 1999 mais pour l'instant cette charte n'est pas été ratifiée dans ce pays. Il y a plusieurs raisons à cela. La ratification déclare les droits des minorités linguistiques comme par exemple – l'enseignement bilingue dans les écoles maternelles et primaires, la parution des textes législatifs nationaux dans les langues régionales ou l'obligation pour les entreprises de permettre l'emploi de la langue régionale.¹²⁶ La ratification de la Charte signifie le changement de la Convention d'état et aussi la reconnaissance des minorités linguistiques sur le territoire français. La peur de la perte de l'unité nationale prédomine toujours.

¹²⁶ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

11. La comparaison globale - minorités linguistiques en France et au Canada

Les chapitres précédentes montrent que la France et le Canada se distinguent un peu l'un de l'autre en ce qui concerne de la question des lois et de la position des minorités linguistiques.

Ces deux pays ont beaucoup en commun. Il sont les cibles populaires pour les immigrants du monde entier. La France possède la population des nationalités un peu plus variées que le Canada. A côté des Français, il y a un grand nombre d'immigrés. Au Canada, du côté des migrants, il y a deux grands groupes de la population – les anglophones et puis les francophones, qui, malgré que le français soit une des langues officielles du pays, ont le statut minoritaire..

Selon les statistiques d'*INED* le Canada comptait 7,2 millions d'immigrés et la France en comptait 6,7 millions, en 2010. La France est la destination surtout pour les gens des autres états européens ou de l'Afrique. Le nombre des gens d'Europe qui se sont venus en France a augmenté après l'introduction du marché libre européen qui permet entre autres la circulation libre des personnes. Le Canada est un peu plus sévère quant aux nouveaux venants – il a mis en place l'obligation d'avoir un visa pour les citoyens de plusieurs pays du monde, généralement de l'Amérique du Sud, de l'Afrique et de certains pays de l'Europe par exemple- la République tchèque, la Turquie, l'Ukraine ou la Slovaquie. A l'égard de la France ou les États-Unis l'obligation de visa n'existe pas.

Les immigrants qui viennent au Canada ou en France se fondent très vite entre les citoyens. Au Canada les immigrants acceptent tôt ou tard une des langues officielles, dans la plupart des cas il s'agit de l'anglais. Au contraire des années précédentes le nombre des immigrants qui choisissent le français augmente. En France la situation est la même. Les immigrants doivent savoir le français pour se fondre dans la population et pour trouver du travail ou commencer à fréquenter les écoles. En comparaison avec le Canada, la France a aussi à côté de la présence des langues des immigrants, les langues régionales. Cependant on peut dire que ni les immigrants ni les habitants des régions parlant les langues régionales ne sont pas considérés, par les Français, comme des minorités linguistiques.

Chez les immigrés c'est parce qu'ils connaissent plus au moins le français ou ils l'apprendront. Les langues régionales sont perçues comme des langues qui se sont parlées dans la famille, surtout grâce aux anciens et ils sont en voie de disparition. Malgré l'existence de mariages mixtes, dans la plupart des cas, les langues régionales et les langues maternelles des immigrés sont parlées de moins en moins à la maison. Là où les enfants néanmoins entendent une autre langue que le français en France ou l'anglais dans les provinces anglophones (le français au Québec) au Canada, les parents souhaitent transmettre leurs langues aux enfants à cause de la tradition familiale, qui veut conserver leur langue vive et permettre aux enfants une meilleure vie future moyennant la connaissance de deux langues. En France, tout le monde est Français, avec la même langue et les mêmes droits.

Le Canada reconnaît plus les minorités linguistiques et surtout leurs droits. C'est parce que dès le début de l'existence de l'Etat, on a résolu la question de la présence de la minorité francophone nombreuse sur le territoire canadien. Les politiciens veulent assurer la paix et les bonnes relations entre les deux grands groupes d'habitants. Ils promulguèrent plusieurs lois qui aidaient les francophones à entrer dans la vie quotidienne. Il y a des lois au niveau provincial et fédéral qui apportent la solution concernant la position des minorités francophones parmi la majorité anglophone. L'obligation du bilinguisme au niveau fédéral on peut le trouver déjà dans la première Constitution. L'enseignement << des langues minoritaires >> en France est assuré par la loi Toubon du 1994, qui permet l'éducation des langues régionales dans les écoles maternelles et primaires selon le choix des parents et selon le nombre suffisant des élèves. A l'Université il s'agit des langues de choix. Les langues étrangères et régionales sont enseignées comme les deuxièmes langues. La situation est presque la même dans les écoles canadiennes. Dans la plupart des universités le français est considéré comme la deuxième langue et les élèves sont élevés pour effectuer le travail de professeurs de français et non pas pour travailler dans le service public. C'est pour cela qu'il y a un nombre faible des gens qui parlent français travaillant dans l'administration. La question d'enseignement du français est dans les mains des provinces anglophones et ils décident où et sous quelles conditions il sera enseigné.

Au contraire de la France, au Canada l'immersion en français a une tradition. Ce programme d'immersion aide non seulement les anglophones à savoir le français mais il aide aussi à améliorer les relations entre les anglophones et les francophones. Comme l'immersion permet d'apprendre telle langue dans cette langue, il n'était pas accepté en France. Là-bas, il est nécessaire de conserver le français comme la seule langue de l'éducation.

En France l'état a plutôt peur de la formation des grandes groupes minoritaires qui peuvent perturber l'unité de l'état. C'est pour cela que les politiciens français préfèrent ignorer les minorités linguistiques. La Constitution déclare que les langues régionales sont une partie du patrimoine national. Il faut quand même s'occuper de ses langues comme du patrimoine pour assurer sa longue existence.

Au Canada on considère que la présence du bilinguisme est nécessaire pour l'assurance de l'unité du pays, il s'agit de quelque chose qui relie les citoyens. En France c'est au contraire quelque chose qui détruit la société. C'est clair qu'au Canada, la minorité francophone est très nombreuse. Aucune minorité linguistique en France n'est aussi nombreuse que celle francophone au Canada. Au vu de leur histoire les Français ont les racines profondes sur le territoire canadien et ils ne voudront jamais le quitter. Ni eux, ni leurs descendants. Mais en France, les langues régionales et leurs locuteurs ont aussi leur place indiscutable.

Ainsi qu'il est difficile d'imaginer au Canada sans le français, il est dur d'imaginer la France sans les langues régionales. Oui, ce sont les gens qui parlent français mais ils luttent aussi pour sauvegarder leur « deuxième » langue. C'est une chose qui est commune pour les minorités linguistiques en France et au Canada. Malheureusement les Français ne les aident pas beaucoup.

La France doit changer son attitude vers ses propres minorités si elle veut montrer qu'elle est un vrai membre de l'Union Européenne et elle est ouverte pour le reste du monde.

12. La conclusion

Dans le passé, la France était l'un des plus importants pays colonisateurs. Son influence était marquante en Amérique du Nord pendant presque deux siècles. Aujourd'hui on peut y voir nettement les traces de l'Empire colonial français. Le Canada est un pays avec deux langues officielles – l'anglais et le français. Ce pays compte plus de 31 millions d'habitants et environ 22% d'entre eux a comme langue maternelle le français. Au Canada, il y a 10 provinces et 3 territoires fédéraux. Une seule province nettement française est le Québec. Dans les provinces du Nouveau-Brunswick, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut le français est reconnu comme la langue officielle de jure. Les minorités francophones sont répandues sur tout le territoire canadien. Leurs droits sont garantis par la loi Constitutionnelle, la Loi sur les langues officielles et par la Charte de la langue française. Au niveau fédéral – devant le parlement canadien et les cours fédérales ils ont le droit au contact dans sa langue maternelle. Quant aux services publics dans les provinces, là-bas la situation est un peu différente. L'utilisation de la langue française n'y est pas interdite, mais souvent, les francophones doivent faire face soit à l'animosité de la part des travailleurs anglophones soit à leur connaissance faible du français. Malgré cela, au niveau provincial, il y a des lois qui ajustent l'usage du français devant les bureaux ou l'enseignement de cette langue pour les minorités. La situation et la position de francophones au Canada s'améliorait d'une année à l'autre. C'était surtout grâce au nombre des commissions ou les sociétés, à la tête avec La Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui se sont engagés dans la protection et le soutien des minorités francophones dans leur lutte pour assurer leurs droits et leur position au Canada. La situation des francophones en Louisiane est la même. La France a perdu la Louisiane en 1803, après que Napoleon l'ait vendue aux États-Unis. En Louisiane, le CODOFIL lutte pour la protection de francophones. Grâce à leur efforts, les francophones peuvent non seulement utiliser le français mais aussi ils ont les droits indiscutables de la même vie que les concitoyens anglais.

Le sujet de mon mémoire est - *Les droits et la position des minorités francophones sur le continent Nord-Américain*. J'ai essayé d'ébaucher la vie et la situation des minorités francophones vivant au Canada. Le but de mon mémoire était de présenter au lecteur comment ces minorités vivent dans le deuxième plus grand pays du monde, quels sont leurs droits par rapport à l'utilisation du français et comment ils sont perçus par les canadiens anglophones.

A la fin de mon mémoire, j'ai comparé la situation des minorités francophones au Canada, avec les minorités linguistiques en France. C'était un peu difficile car la France, en vrai, n'a aucune minorité linguistique. Bien sûr qu'on trouve sur le territoire français les gens parlant aussi une autre langue que le français. Soit il s'agit des immigrés qui conservent leur deuxième langue, soit se sont des Français parlant une langue régionale. Tel ou tel, se sont, selon les hauts représentants, du pays les Français, qui font partie du pays unitaire.

Pendant l'écriture de mon mémoire, j'ai travaillé avec des sources bibliographiques et Internet et j'ai analysé les statistiques des derniers Recensements en France et au Canada. J'ai collecté les sources qui ont été écrites en tchèque, en français et en anglais.

Toute la littérature m'a permis d'écrire un travail, qui résume la vie actuelle et ancienne des minorités linguistiques au Canada et en France.

Pour conclure, selon mon avis, les minorités linguistiques de ces deux pays devaient et devront encore lutter pour la reconnaissance de leurs droits et le placement. Pour les minorités linguistiques au Canada c'est un peu plus facile parce qu'ils avaient dès le début, au contraire de celles en France, dans leur lutte un grand allié – l'état où ils vivent.

13. Le résumé en français

Ce mémoire de master se préoccupe de la position et les droits de minorités francophones sur le continent Nord-Américain. Son but est de présenter aux lecteurs les conditions de vie des francophones au Canada et en Louisiane, où la présence de cette minorité est la plus marquée de tout le continent.

Tout d'abord l'auteur décrit l'histoire de l'Amérique française et l'époque coloniale de la France. Elle montre, comment les Français ont découvert le continent Nord-Américain, comment ils y créaient les premières demeures et civilisations. Il ne manque pas la description de la fin de l'empire colonial français.

La partie théorique s'occupe de la situation linguistique au Canada et puis en Louisiane, l'histoire de la politique linguistique et la problématique du bilinguisme dans le pays. Le chapitre contient aussi les exemples des lois linguistiques qui résolvent la position du français.

La partie majeure du mémoire est composée aussi de la description de la population canadienne. L'auteur du mémoire s'occupe de la composition de la population et la position du français à la maison au Canada, au travail. Une partie indécomposable est consacrée à l'enseignement des canadiens français et aussi à l'éducation du français et en français. La fin de la partie théorique se préoccupe de la description des provinces canadiennes. On y trouve les informations sur la proportion des francophones et des anglophones, sur l'attitude des représentants des provinces vers la politique linguistique etc.

La dernière partie – la partie pratique- du mémoire se consacre à la comparaison de la situation des minorités linguistiques – francophones au Canada, avec les minorités linguistiques – les locuteurs de langues régionales et étrangères en France. L'auteur y compare l'enseignement des langues, lois linguistiques ou la position des langues minoritaires et régionales dans les ménages des locuteurs.

14. Resumé v českém jazyce

Magisterská diplomová práce se zabývá právy a postavením frankofonních menšin na severoamerickém kontinentě. Jejím cílem je představit čtenářům životní podmínky frankofonní populace v Kanadě a Louisianě, kde je počet této populace, z celé Severní Ameriky, nejvyšší.

Autorka práce se nejprve zabývá historií tzv. *Francouzské Ameriky*, a koloniálním obdobím Francie. Popisuje, jak Francouzi tuto část světa objevili, jak se zde usídlili a budovali nová města a osady. Nechybí zde ani část, která popisuje samotný konec velkolepé éry francouzské koloniální mocnosti.

Teoretická část práce popisuje jazykovou situaci v Kanadě a poté i v Louisianě, dějiny jazykové politiky a také problematiku bilingvismu. Kapitola o jazykové politice nabízí také příklady jazykových zákonů, které upravují postavení francouzštiny v kanadské společnosti respektivě v americkém státě Louisiana.

Nejrozsáhlejší část práce se věnuje kanadské populaci. Autorka přináší pohled na složení obyvatelstva Kanady, na užívání francouzského jazyka v kanadských domácnostech a také na pracovištích. Důležitá část diplomové práce je věnována také výuce francouzského jazyka na kanadských školách a univerzitách a nechybí ani pohled na samotné vzdělávání frankofonního obyvatelstva. Závěrečná kapitola teoretické části patří jednotlivým kanadským provinciím. Čtenář se zde seznámí se složením obyvatelstva provincií, postoji jejich představitelů k jazykové politice a jednotlivým jazykovým a vzdělávacím zákonům.

Poslední část - část praktická - přináší srovnání života a postavení jazykové menšiny v Kanadě, s jazykovými menšinami (v tomto případě těmi, kteří mluví regionálním či jiným než francouzským jazykem) ve Francii. Praktická část nabízí porovnání jazykových zákonů a politiky obou zemí, postavení jazykových menšin, stejně jako názorů či postojů politických představitelů obou států vůči těmto menšinám.

Glossaire bilingue des termes principaux

Francouzský-český glosář hlavních termínů

La minorité linguistique	Jazyková menšina
Locuteur natif	Kolonizace
La colonisation	Rodilý mluvčí
La langue maternelle	Mateřský jazyk
La politique linguistique	Jazyková politika
La Constitution	Ústava
La littérature	Informační gramatonost
Le mariage mixte	Smíšené manželství
Le bilinguisme	Dvojjazyčný, bilingvní
Projet de loi	Návrh zákona
L'arrêt	Rozhodnutí
La loi provinciale	Provinční zákon
Les écritaux bilingues	Dvojjazyčné nápisy
Les bureaux	Úřady
Le statut officiel	Poloúřední statut
L'immigrant	Immigrant
Le patrimoine culturel	Kulturní dědictví
Le programme d'immersion	Imerzní program výuky ¹²⁷
Le secteur public	Veřejný sektor

¹²⁷ výuka určitých předmětů v cizím jazyce, prostřednictvím které se studenti učí daný jazyk

La liste des tableaux

- **Tableau n° 1**

Les langues officielles des provinces et des territoires au Canada

La liste des graphiques

- **Graphique n° 1**

Population selon la langue maternelle

- **Graphique n°2**

Langue maternelle, Canada moins le Québec, et Québec, 2006

- **Graphique n°3**

Dans la plupart des provinces, les francophones de 25 à 34 ans sont plus susceptibles que les anglophones de détenir un grade universitaire

- **Graphique n°4**

Pourcentage de jeunes capables de soutenir une conversation en français et en anglais à l'âge de 21 ans, par type de programme d'immersion en français, jeunes non-francophones à l'extérieur du Québec

- **Graphique n° 5**

Une langue autre que le français – Proportion d'adultes par génération à qui les parents parlaient durant leur petite enfance une autre langue que le français.

- **Graphique n° 6**

Les langues régionales -Proportion d'adultes à qui les parents parlaient une langue régionale

- **Graphique n° 7**

Les langues étrangères – Proportion d'adultes à qui les parents parlaient une langue étrangère

La liste des annexes

- **Annexe n° 1**

Carte du monde représentant les pays où la langue française est utilisée

- **Annexe n° 2**

Les langues régionales en France métropolitaine

- **Annexe n° 3**

L'enseignement bilingue en France

- **Annexe n° 4**

Les langues de la France

- **Annexe n° 5**

Les affiches et les écritaux bilingues

- **Annexe n° 6**

Les immigrants au Canada

- **Annexe n° 7**

La population canadienne de langue maternelle française, 2001
(hors Québec)

- **Annexe n° 8**

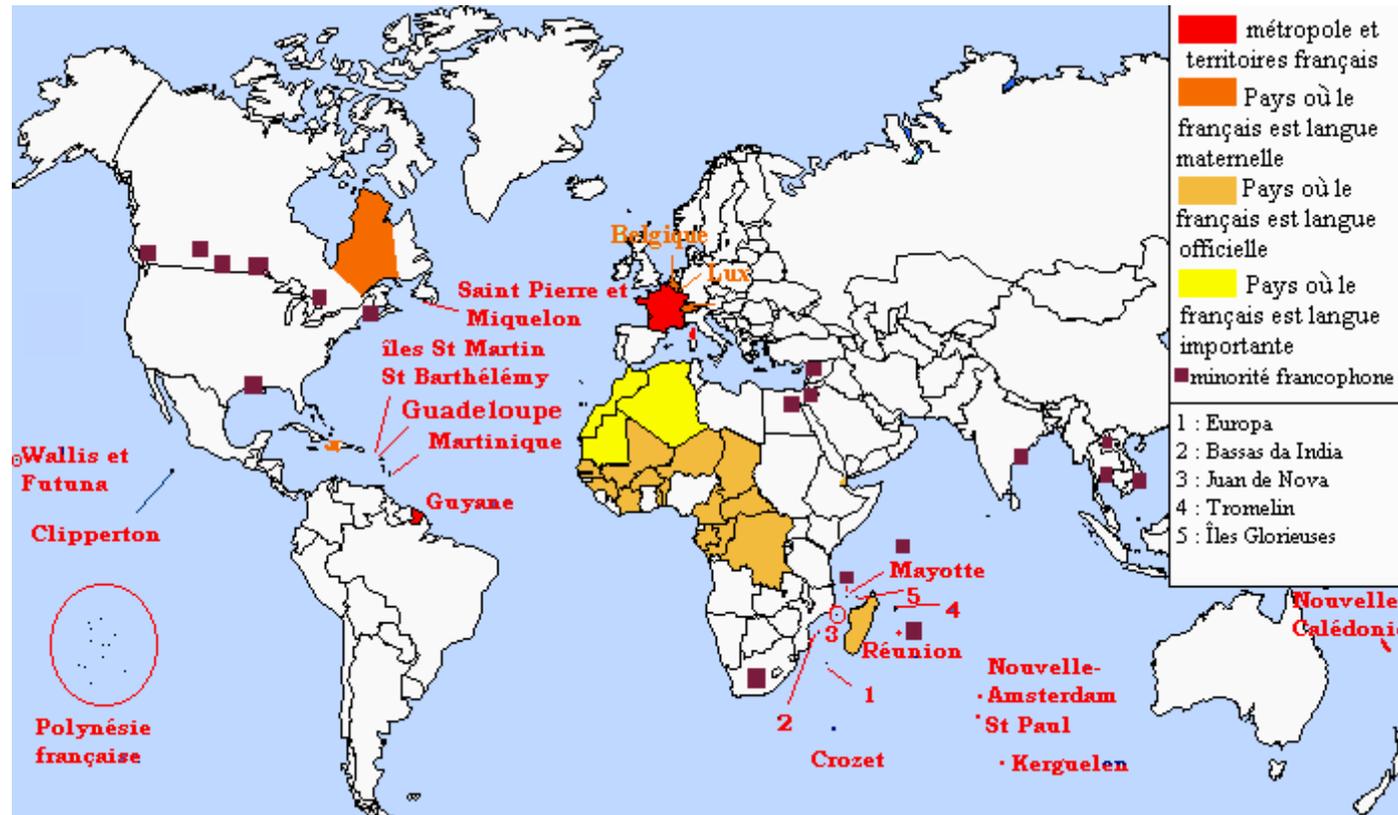
La participation au marché du travail de la population francophone 2001

- **Annexe n° 9**

Proportion de francophones au Canada 2001

Annexe 1

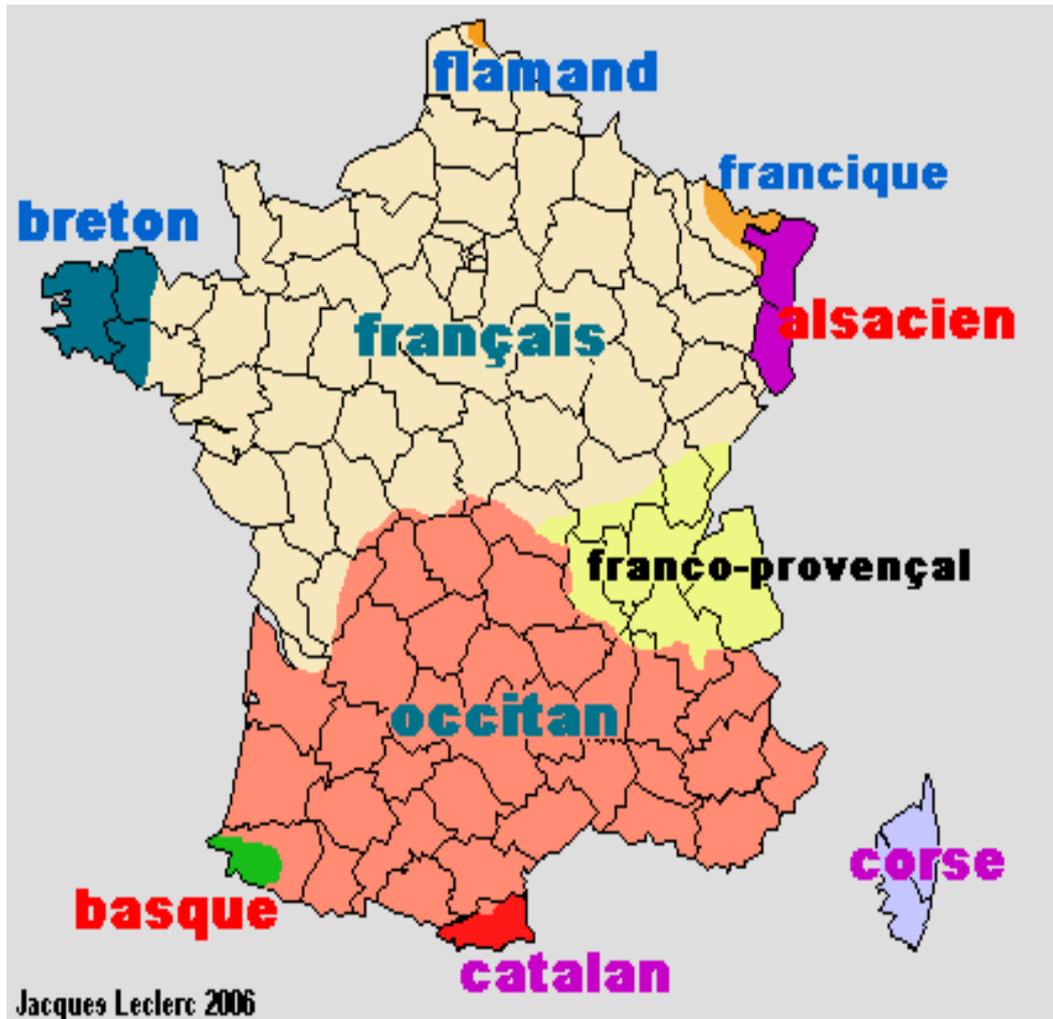
Carte du monde représentant les pays où la langue française est utilisée



Source: <http://www.world-territories.com/ttfr/dossiers.php?dossier=francophonie>

Annexe 2

Les langues régionales en France métropolitaine

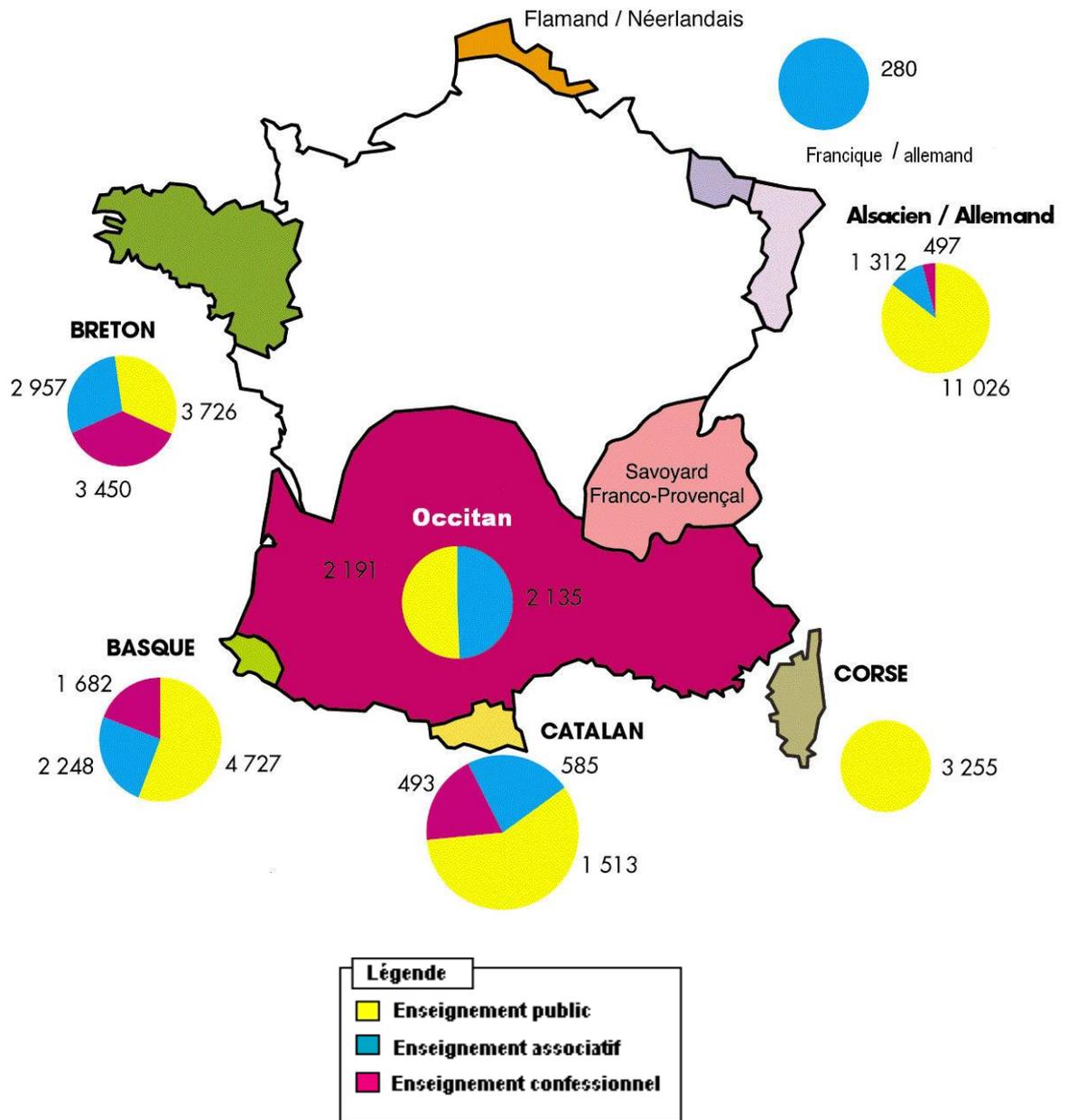


Source: <http://www.tfq.ulaval.ca/axl/europe/france-1demo.htm>

Annexe 3

L'enseignement bilingue en France

(Année 2005-2006)

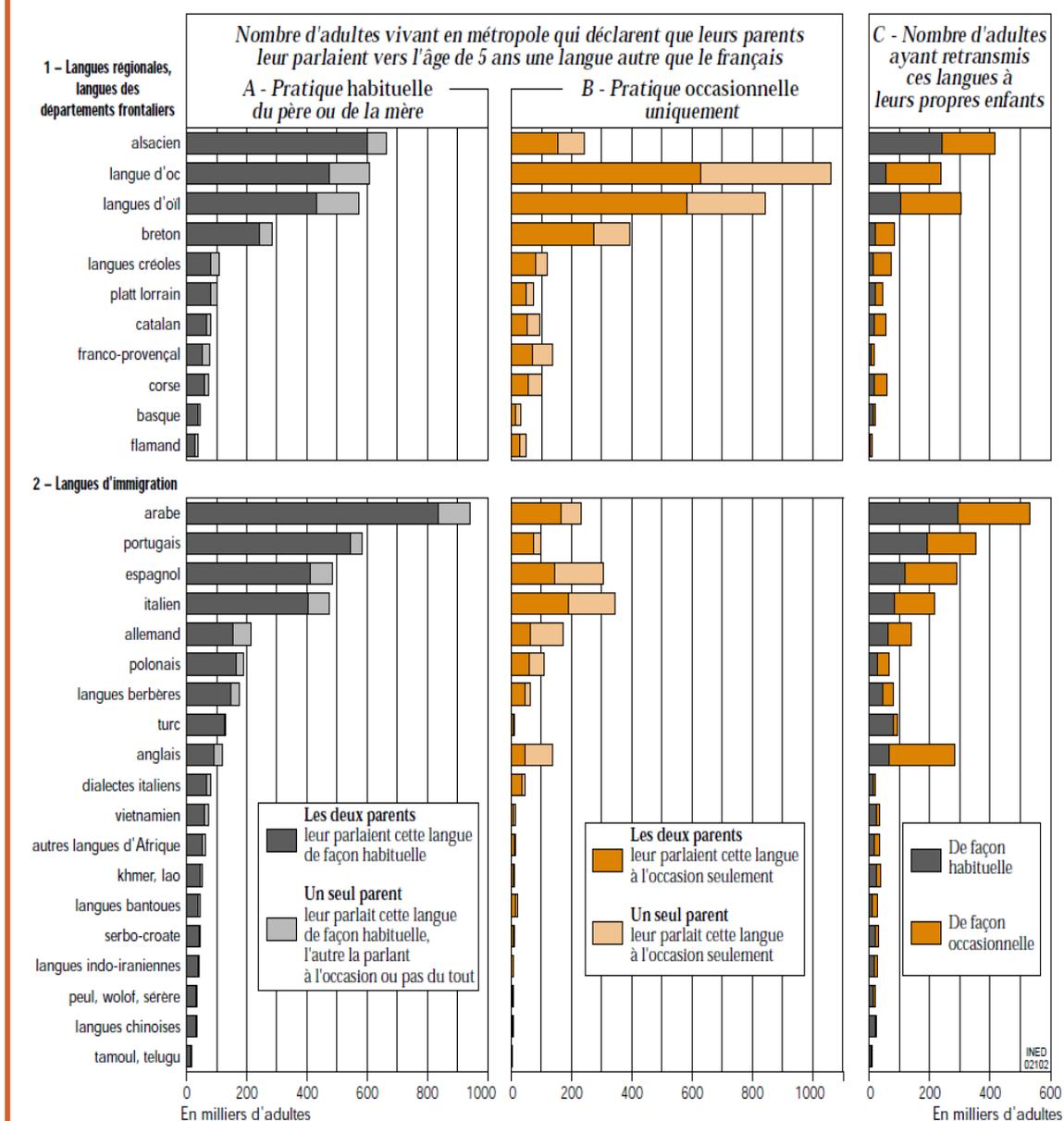


Source: http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/francecarte_ing-regionales.htm

Annexe 4

Les langues de la France

Figure 1 - Principales langues autres que le français reçues dans l'enfance et retransmises à la génération suivante



Source: La dynamique des langues en France au fil du XX^e siècle, Population & Sociétés, http://www.ined.fr/fichier/t_publication/65/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_376.pdf

Annexe 5

Les affiches et les écritaux bilingues

Les écritaux franco-brétons, Quimper , Nantes



Source: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Road_signs_bilingual_Breton_in_Quimper.jpg?uselang=fr

Source: <http://www.udb44.info/categorie-489034.html>

Les plaques de rues, Mulhouse, Alsace



Source: <http://www.plaquesbilingues.fr/autres.php>

Canada



Source: <http://publications.gc.ca/site/fra/distributeurs/commanderDesAffichesEtDesAutocollants.html>

Canada, Louisiana - les écritaux bilingues

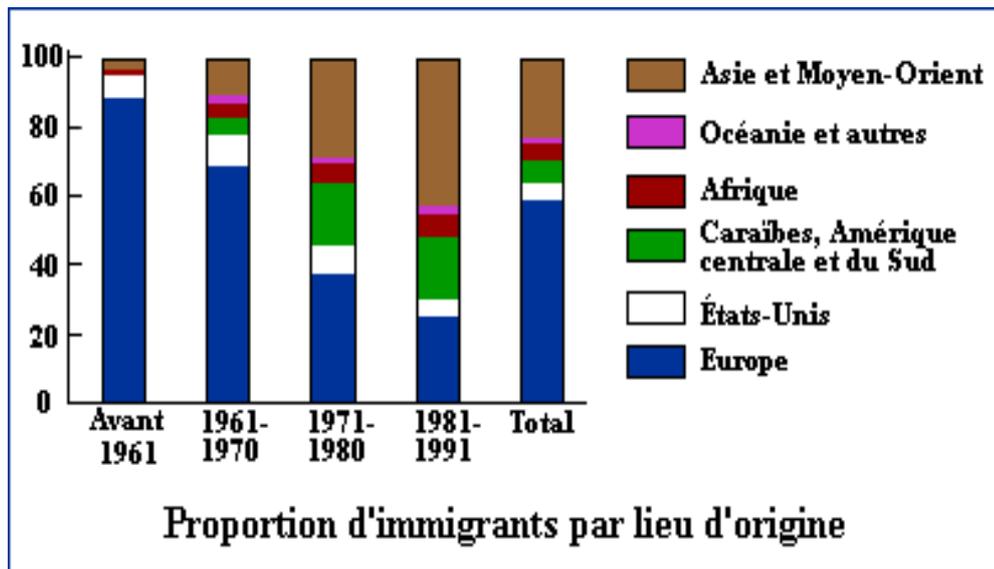


Source: <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/nbrunswick.htm>



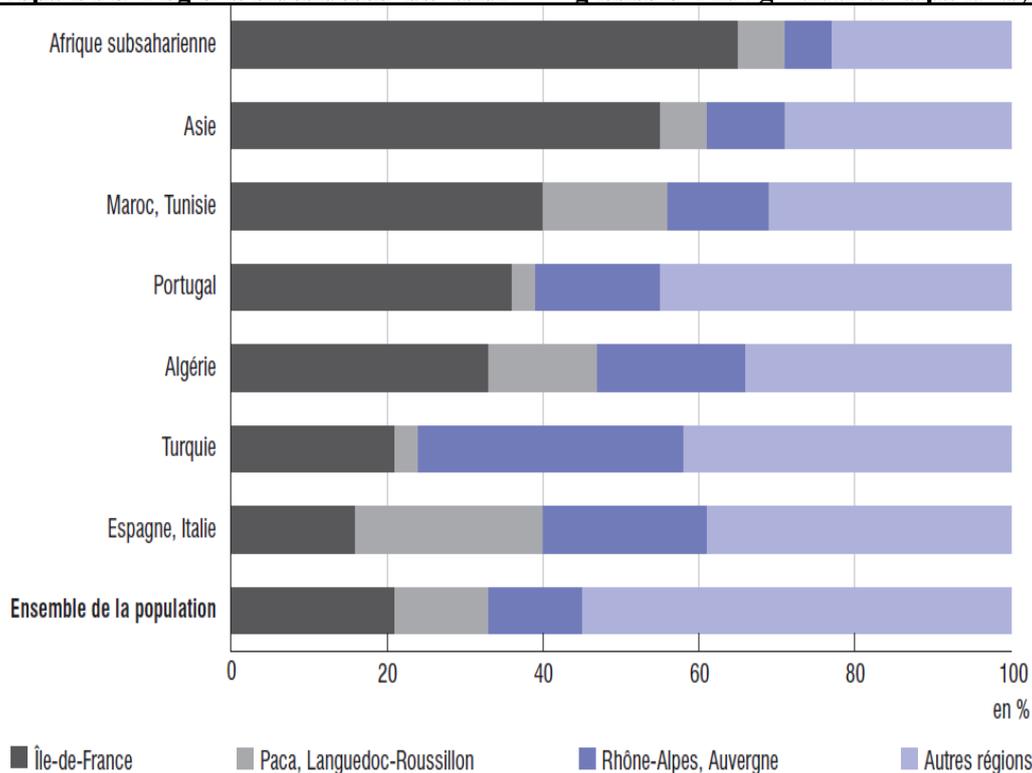
Source: http://www.ameriquefrancaise.org/en/article-431/From_Lingua_Non_Grata_to_Linguistic_Preservation%3B_French_Language_Paradoxes_in_20th_CenturyLouisiana.html

Annexe 6
Les immigrants au Canada



Source: http://www.mta.ca/faculty/arts/canadian_studies/francais/realites/multi/

Répartition régionale des descendants d'immigrés selon l'origine de leurs parents, France



Champ : population âgée de 18 à 50 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.
Lecture : 16 % des descendants d'au moins un parent d'origine espagnole ou italienne habitent en Île-de-France.

Source: http://www.ined.fr/fichier/t_telechargement/29793/telechargement_fichier_fr_fps10c_v ue2_3_d.mo_immigres.1.pdf

Annexe 7

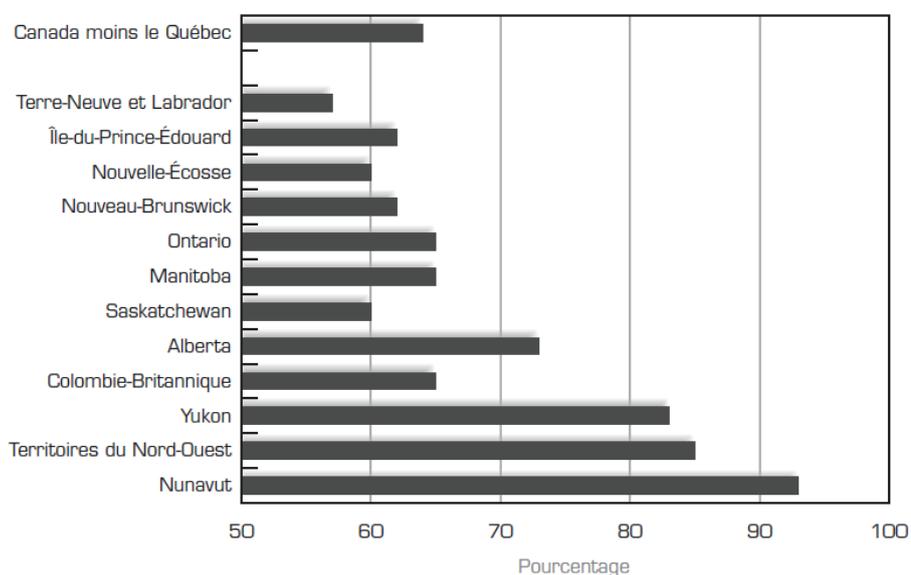
La population canadienne de langue maternelle française, 2001(hors Québec)

Province / Territoire	N	%
Terre-Neuve et Labrador	2 515	0,5
Île-du-Prince-Édouard	6 110	4,6
Nouvelle-Écosse	36 745	4,1
Nouveau-Brunswick	242 060	33,6
Ontario	533 965	4,7
Manitoba	47 560	4,3
Saskatchewan	19 515	2,0
Alberta	65 995	2,2
Colombie-Britannique	63 625	1,6
Yukon	975	3,4
T.N.-O.	1050	2,8
Nunavut	425	1,6
Canada moins le Québec	1 020 545	100,0

Source: Profil des communautés francophones et acadiennes du Canada, FCFA du Canada, <http://www.fcfa.ca/>

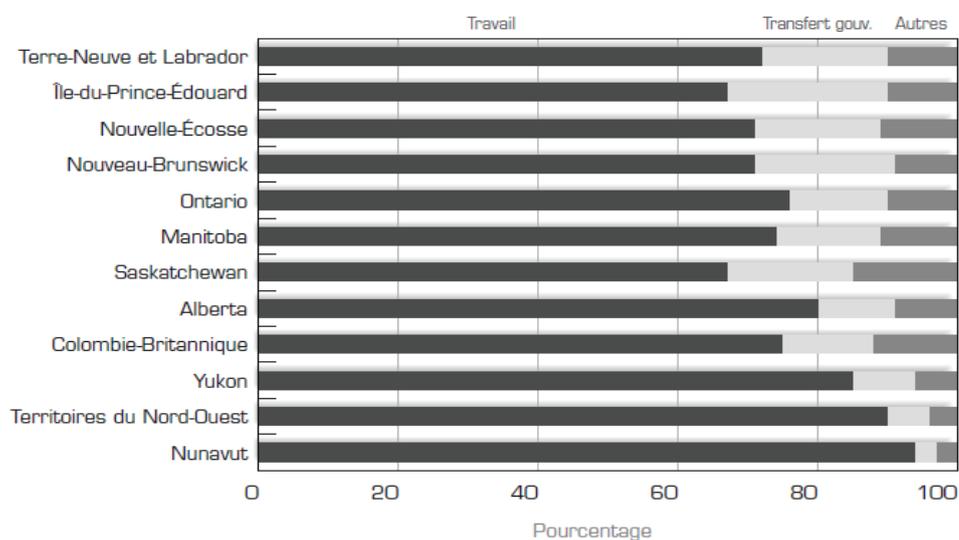
Annexe 8

La participation au marché du travail de la population francophone 2001



Source: Profil des communautés francophones et acadiennes du Canada, FCFA du Canada, <http://www.fcfa.ca/>

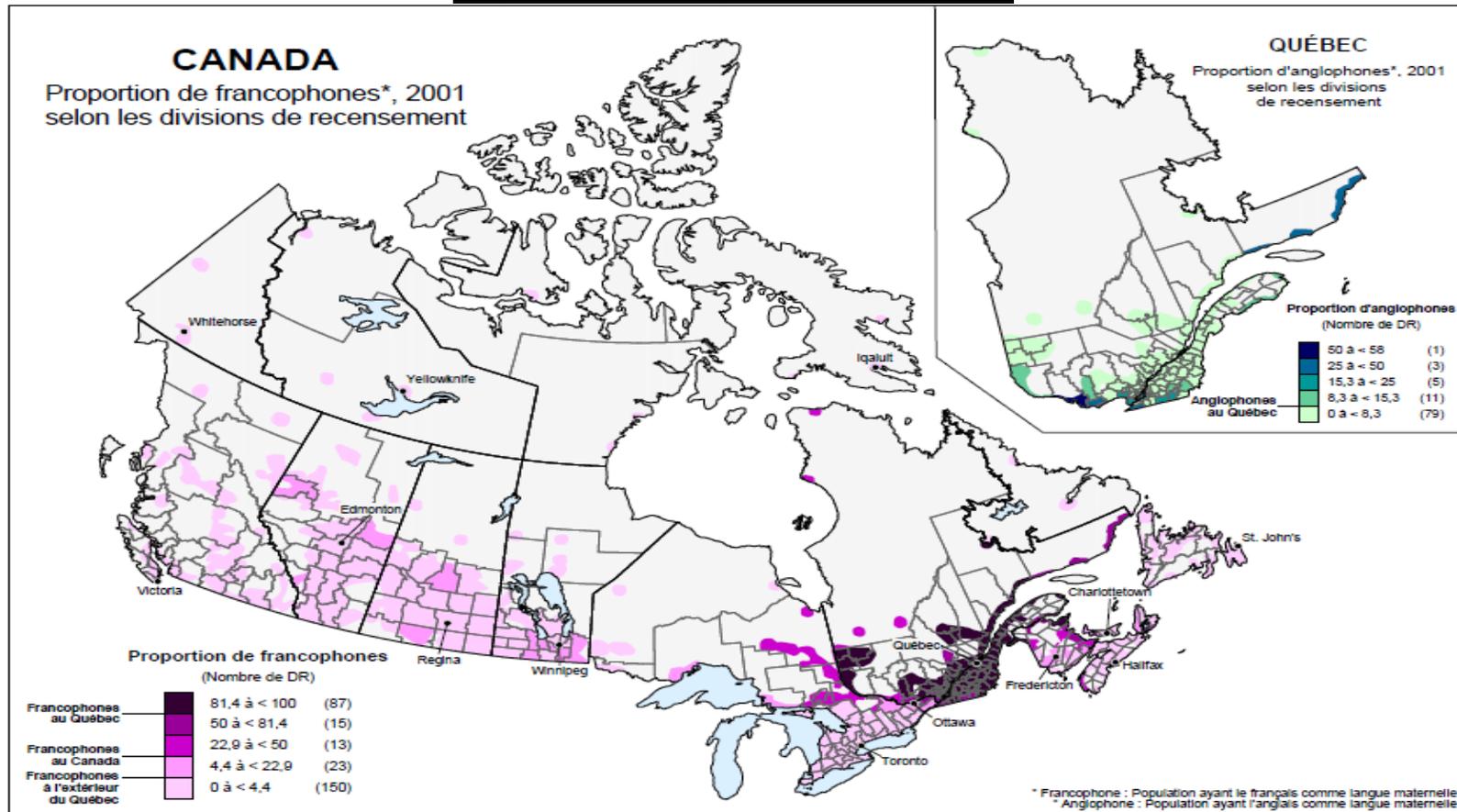
Provenance des revenus dans la population francophone, 2001



Source: Profil des communautés francophones et acadiennes du Canada, FCFA du Canada, <http://www.fcfa.ca/>

Annexe 9

Proportion de francophones au Canada 2001



Source: http://geodepot.statcan.ca/Diss/Maps/ThematicMaps/language/national/Cda_LangMigrate_Fc_f4.pdf

ANOTACE

Příjmení a jméno autora: Petra Hortová

Název fakulty a katedry: Filozofická fakulta, Katedra romanistiky

Název diplomové práce: Práva a postavení frankofonních menšin na Severoamerickém kontinentě

Vedoucí diplomové práce: Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Jazyk diplomové práce: francouzština

Počet znaků: 144 562

Počet příloh: 9

Počet stran: 102

Použitá literatura: 73

Klíčová slova: jazyková menšina, práva, zákony, jazyková politika, provincie, federace, regionální jazyky, imerze, výuka cizích jazyků, frankofonní kultura, administrativa, imigrace

Charakteristika, cíl diplomové práce:

Diplomová práce se zabývá pohledem na práva a postavení frankofonního obyvatelstva v Severní Americe, konkrétně v Kanadě a Louisianě. Autorka se nejprve zaměřuje na historický vývoj frankofonního obyvatelstva na Severoamerickém kontinentě a historii bývalých francouzských kolonií. V Kanadě a americkém státě Louisianě popíše zákony a předpisy, upravující práva na vzdělání frankofonního obyvatelstva, na jednání v jejich mateřštině, postavení francouzštiny v zaměstnání, domácnostech a ve společnosti vůbec. V závěru nechybí srovnání frankofonní menšiny v Kanadě s životem a asimilací jazykových, zvláště regionálně-jazykových, menšin ve Francii.

ANNOTATION

Name of Author: Petra Hortová

Faculty and Department: Philosophical faculty, Department of Romance

Consultant of Thesis: Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Name of Thesis: Rights and position of francophone minorities on the Nord American continent

Number of Signs: 144 562

Language of Thesis: french

Number of Appendices: 9

Number of Pages: 102

Number of Sources: 73

Key Worlds: language minoritie, law, rights, language policy, province, federation, regional languages, immersion, education, francophone culture,office work, immigration

The goal of thesis:

The thesis deals with the rights and the position of francophone minorities on the Nord American continent, specifically in Canada and Louisiana. First, the author focuses on the historic evolution of the francophone population in the Nord America and of the history of the former French colonies. In Canada and Louisiana she describes the acts and rules conditioning the rights to education and use of the French language in the Canadian society, at work or at home. In conclusion, the thesis deals with the comparison of life and the position of the francophone minority in Canada with the language minorities – speaking foreign or regional languages- in France.

La bibliographie:

Ouvrages:

- BEAULIEU Alain, BERGERON Yves, *Amérique française l'aventure*, Editions Fides, 2002, Québec, ISBN 2-7621-2228-7 124 p.
- BLAIR Louisa, *La face cachée de Québec 1608-1850*, Édition Sylvain Harvey, ISBN 2-921703-58-0, 144 p.
- BRETON Roland, *Atlas des minorités dans le monde*, Éditions Autrement 2008, Paris, ISBN 978-2-7467-1091-7, 79 p.
- CASHMORE Ellis, *Dictionary of Race and Ethnic relations*, Routledge 1996, London, ISBN 0-415-15167-8, 389 p.
- DENIAU Xavier, *La Francophonie*, Presses Universitaires de France, 1983, Paris, ISBN 2 13 038053 0, 123 p.
- DOYTCHEVA Milena, *Une discrimination positive a la française? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, La Découverte, 2007, Paris, ISBN 978-2-7071-5259-6, 225 p.
- FRASER Graham, *Sorry, I don't speak french*, Douglas Gibson Books, 2006, Ottawa, ISBN 978-0-7710-4766-4, 331 p.
- HARGREAVES G. Alec, *Minorités Postcoloniales anglophones et francophones (Études culturelles comparées)* L'Harmattan, 2004, Paris ISBN 2-7475-6039-2
- HAVARD Gilles, VIDAL Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Editions Flammarion, 2003, Paris, ISBN 2-08-210045-6, 560 p.

- HAYWOOD John; CATCHPOLE Brian, HALL Simon, BARRATT Edward, *Encyklopedie Historie světa*, Columbus, s. r. o., 1998, Praha, ISBN 80-85928-81-7
- KADLEC Jaromír, *Francouzština v Kanadě*, Univerzita Palackého v Olomouci, 2005, Olomouc, ISBN 80-244-0976-3, 384 p.
- KADLEC Jaromír, HOLEŠ Jan, *Francouzština na americkém kontinentě*, Univerzita Palackého v Olomouci, 2006, Olomouc, ISBN 80-244-1050-8, 244 p.
- KADLEC Jaromír, HOLEŠ Jan, *Francouzština v Evropě*, Univerzita Palackého v Olomouci, 2005, Olomouc, ISBN 80-244-1049-4, 204 p.
- LALONDE Francine, *Bibliographie choisie sur les minorités francophones au Canada*, Direction de la recherche et de la planification, Programme d'expansion du bilinguisme, Secrétariat d'état, 1972, Ottawa. ID- 101-647-625
- MATHIEX Jean, *Stručné dějiny Francie*, Nakladatelství Fraus, 2000, Plzeň, ISBN 80-7238-097-4, 128 p.
- POTHIER Louise, GUILLET Bertrand, *France-Nouvelle- France, Naissance d'un peuple français en Amérique*, Somogy 2006, Québec , ISBN 2-85056-907-0, 127 p.
- SLANA Serge, *Les discriminations selon l'origine*, La Documentation Française, 2009, Paris, ISBN 0015-9743, 120 p.
- SYNAL Brunon, Wicherkiewicz Tomasz, *Language minorites and minority languages (In the changing Europe)*, Wydawnictwo Uniwersytetu Gdanskiego, 1997, Gdansk, ISBN 83-7017-772-7, 417 p.
- ŠATAVA Leoš, *Jazyk a identita etnických menšin (možnosti zachování a revitalizace)*, Sociologické nakladatelství(SLON), Praha 2009, ISBN 978-80-86429-83-0, 159 p.

- YACOUB Joseph, *Les minorités dans le monde*, Declée de Brouwer 1998, Paris, ISBN 2-220-04171-9, 923 p.

Les dossiers :

- Secrétariat de la conférence, *Actes de la quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*, Sommet de Chaillot, La Documentation française, 1992, Paris, ISBN 2-11-002872-6, 342 p.
- Organisation internationale de la Francophonie : *La Francophonie dans le monde 2006-2007*; Nathan, Paris, 2007, ISBN: 978-209-882177-4, 311p.
- Desbiens, Jean-Paul, *Les insolences du Frère Untel*, [online], Les Éditions de l'Homme ltée, Montréal, 1960, 128^e mille, 158 p.
- Laachir Karima, *France's 'Ethnic' Minorities and the Question of Exclusion*, *Mediterranean Politics*, Vol. 12, No. 1, 99-105, March 2007, UK

Sites Internet:

Articles et publications électriques:

- *Définition du minorité* [online] 2010 [cit. 2010-18-10]
Disponible sur WWW: <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/minorite/>
- Institute on Governance, *Ethnic Minorities in Canada: A governance perspective*; [online] March 2000 [cit. 2010-02-11] Disponible sur WWW: <http://iog.ca/en/publications/ethnic-minorities-canada-governance-perspective>
- *Guide des études nordiques 2010-2011* [online] 2010 [cit. 2010-18-10]
Disponible sur
WWW: http://www.unicaen.fr/lve/guides_etudes/Guide_ETUDES_NORDIQUE_S_2010-2011.pdf
- *Les deux guerres mondiales et la fin de l'empire colonial*, [online] 2010 [cit. 2010-02-11] Disponible sur WWW: <http://www.universalis.fr/encyclopedie/empire-colonial-francais/4-les-deux-guerres-mondiales-et-la-fin-de-l-empire-colonial>
- *Histoire de l'Empire colonial français*, [online] 2010 [cit. 2010-10-11]
Disponible sur WWW: http://www.linternaute.com/histoire/empire_colonial_francais/4775/a/1/1/2/

- Leclers, Jacques, *Histoire linguistique de la Louisiane* [online] 2010 [cit. 2010-20-11] Disponible sur WWW: <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-2historique.htm>
- *Qui sont les Acadiens ?* [online] 2010 [cit. 2010-10-11] Disponible sur WWW: http://www.routard.com/mag_dossiers/id_dm/91/ordre/2.htm
- Laing G., *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton)* [online] 2010 [cit. 2010-29-11] Disponible sur WWW: <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0000741>
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Une nouvelle approche-une nouvelle vision. La mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles*, [online] 2009 [cit. 2010-01-12] Disponible sur WWW : http://www.fcfa.ca/documents/doc_LLO_FR.pdf
- *Les législations linguistiques au Canada* [online] 2010 [cit. 2010-13-12] Disponible sur WWW: <http://www.salic-slmc.ca/>
- Jean-Pierre Corbeil, Statistique Canada- N° 11-008 au catalogues, *Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation*, [online] 2010 [cit. 2010-13-12] Disponible sur WWW : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2003003/article/6701-fra.pdf>
- Recensement de 2006, *Regard sur la démographie canadienne* [online] 2006 [cit. 2011-03-01] Disponible sur: www.statcan.gc.ca
- FCFA du Canada, *Profil des communautés francophones et acadiennes du Canada, 2^e édition*, [online] 2004 [cit. 2011-07-01] Disponible sur WWW: <http://www.fcfa.ca/documents/92.pdf>
- Mouvement Montréal Français, *Le revenu moyen des francophones encore nettement inférieur à celui des anglophones*, [online] 2010 [cit. 2011-12-01] Disponible sur WWW: <http://www.ameriquebec.net/actualites/2010/06/29/le-revenu-moyen-des-francophones-encore-nettement-inferieur-a-celui-des-anglophones-3851.qc>
- Conseil canadien sur l'apprentissage, *Carnet du savoir- L'éducation chez les minorités francophones au Canada*, [online] 2009 [cit. 2011-13-01] Disponible sur WWW : <http://www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/LessonsinLearning/LinL20090919MinorityFrancophoneEducationinCanada-2.html>
- Société Radio-Canada, *La commission Parent* [online] 2008 [cit. 2011-21-01] Disponible sur WWW: <http://archives.radio-canada.ca/societe/education/clips/1137/>

- *Critique et littératie médiatique*, [online] 2010 [cit. 2011-23-01] Disponible sur WWW: <http://litteratiemediatique.wordpress.com/>
- *Les langues officielles des provinces et des territoires au Canada* [online] 2010 [cit. 2011-24-01] Disponible sur WWW: <http://www.salic-slmc.ca/>
- *Organismes et services provinciaux ayant des responsabilités en matière de langue* [online] 2010 [cit. 2011-24-01] Disponible sur WWW: <http://www.salic-slmc.ca/>
- Institut de la statistique Québec, *Population du Québec, 1971-2010* [online] 2010 [cit. 2011-28-01] Disponible sur WWW: http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/qc_1971-20xx.htm
- O’Keefe Michael, *Minorités francophones: assimilation et vitalité des communautés* [online] 1998 [cit. 2011-28-01] Disponible sur WWW: http://www.eric.ed.gov/ERICWebPortal/search/detailmini.jsp?_nfpb=true&_ERICEExtSearch_SearchValue_0=ED429461&ERICEExtSearch_SearchType_0=no&accno=ED429461
- Démographie, *Une société majoritairement francophone* [online] 2009 [cit. 2011-04-02] Disponible sur WWW: <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait/demographie/?lang=fr>
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Profil de la communauté francophone de l’Ontario*, [online] 2009 [cit. 2011-04-02] Disponible sur WWW: http://www.fcfa.ca/profils/documents/ontario_fr.pdf
- Office des affaires francophones, *Portrait de la communauté francophone de l’Ontario*, [online] 2010 [cit. 2011-10-02]. Disponible sur WWW: www.ofa.gov.on.ca et <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/franco.html>
- Leclers, Jacques, *La politique linguistique actuelle en Louisiane* [online] 2010 [cit. 2011-19-02] Disponible sur WWW: <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-3pol-lng.htm>
- Prévost Nicolas, *La francophonie en Amérique, du Saint-Laurent à la mer des Antilles* [online] 2009 [cit. 2011-19-02] Disponible sur WWW: <http://www.frontenac-ameriques.org/la-francophonie-en-amerique/article/la-francophonie-en-amerique-du>

- *Quoi c'est le CODOFIL?* [online]2004[cit. 2011-19-02] Disponible sur WWW: <http://www.codofil.org/francais/whatis.html>
- *Définitions ; Catégories de minorités* [online] 2011 [cit. 2011-04-03] Disponible sur WWW: http://www.eurominority.eu/version/fra/resources-definitions2.asp?code_definition=42
- *Bilan démographique 2010- La population française atteint 65 millions d'habitants* [online] 2011 [cit. 2011-18-03] Disponible sur WWW: <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1332/ip1332.pdf>
- *France- Situation géopolitique et démolinguistique* [online] 2010 [cit. 2011-18-03] Disponible sur WWW: <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-1demo.htm>
- *Fiches thématiques – les statistiques* [online] 2005 [cit. 2011-18-03] Disponible sur WWW: <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/IMMFRA05.PDF>
- *Langues régionales, langues étrangères: de l'héritage à la pratique*, François Clanché, [online] Février 2002 [cit. 2011-18-03], Disponible sur WWW: www.insee.fr
- *La politique des langues régionales et minoritaires* [online] 2010 [cit. 2011-17-03] Disponible sur: http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm
- *Regional and minority languages and cultures in France are outlaws*, EBLUL-FRANCE, [online]2007[cit. 2011-17-03], Disponible sur WWW: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/info-ngos/eblul.pdf>
- Héran François, Filhon Alexandra, Deprez Christine, *La dynamique des langues en France au fil du XX^e siècle*, Population & Sociétés, [online]2002[cit. 2011-18-03], Disponible sur WWW: http://www.ined.fr/fichier/t_publication/65/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_376.pdf
- Cerquiglini Bernard, *Les langues de la France*, Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la Communication. [online]1999[cit. 2011-17-03] Disponible sur WWW: http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lang-reg/rapport_cerquiglini/langues-france.html

- Monso Olivier, De Saint Pol Thibaut, *L'origine géographique des individus dans les recensements de la population en France* [online]2006[2011-18-03]Disponible sur WWW: http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/cs117e.pdf
- Trenz Hans-Jörg, *Language Minorities in Europe: Dying species or forerunner of a transnational civil society ?* [online]2005[cit. 2011-18-03] Disponible sur WWW: http://www.sv.uio.no/arena/english/research/publications/arena-publications/workingpapers/working-papers2005/wp05_20.pdf
- *Langues en usage au Canada*, [online]2011[2011-18-03] Disponible sur WWW: <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0004523>
- *Le Dictionnaire en ligne – Le Robert* [online] Disponible sur WWW: <http://www.lerobert.com/>
- Úvaha o etnických a národnostních menšinách [online] 2010 [cit. 2011-06-03] Disponible sur WWW: <http://www.france.cz/spip.php?article2461>
- *LOI n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française*, [online]1994 [2011-19-03] Disponible sur WWW: http://www.langue-francaise.org/Loi_toubon.php
- Pison,Giles, *Population & Sociétés, Le nombre et la part des immigrants dans la population comparaisons internationales*, [online] 2010 [2011-24-03] Disponible sur WWW: http://www.ined.fr/fichier/t_telechargement/30884/telechargement_fichier_fr_publication_pdf1_472.pdf
- Borrel Catherine, Lhommeau Bertrand, *8 % d'immigrés et 11 % de descendants d'immigrés*, [online] 2010 [2011-24-03] Disponible sur WWW: http://www.ined.fr/fichier/t_telechargement/29793/telechargement_fichier_fr_fps10c_vue2_3_d.mo_immigres.1.pdf
- *Le multiculturalisme au Canada*,[online] 2010 [2011-24-03] Disponible sur WWW: http://www.mta.ca/faculty/arts/canadian_studies/francais/realites/multi/
- *Les pays et territoires dont les citoyens ont besoin de visas de visiteurs pour entrer au Canada comme visiteurs*. [online] 2003 [2011-22-03] Disponible sur WWW: http://www.usacanadavisa.com/french/visa_countries.asp
- *Franco.ca – votre accès à la francophonie canadienne* [online] 2010 [2011-22-03] Disponible sur WWW: http://franco.ca/index.cfm?Repertoire_No=-1818626519&Voir=atlas&Lieu=Canada

- *Portail de la recherche sur la francophonie canadienne*[online] 2010 [2011-19-03] Disponible sur WWW: <http://www.francophoniecanadienne.ca/>
- Le Boëtté Isabelle, *Langue bretonne et autres langues: pratique et transmission*,[online] 2003[2011-22-03] Disponible sur WWW: http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bretagne/themes/octant/oc92/oc92art3.pdf

